



Environment  
Canada

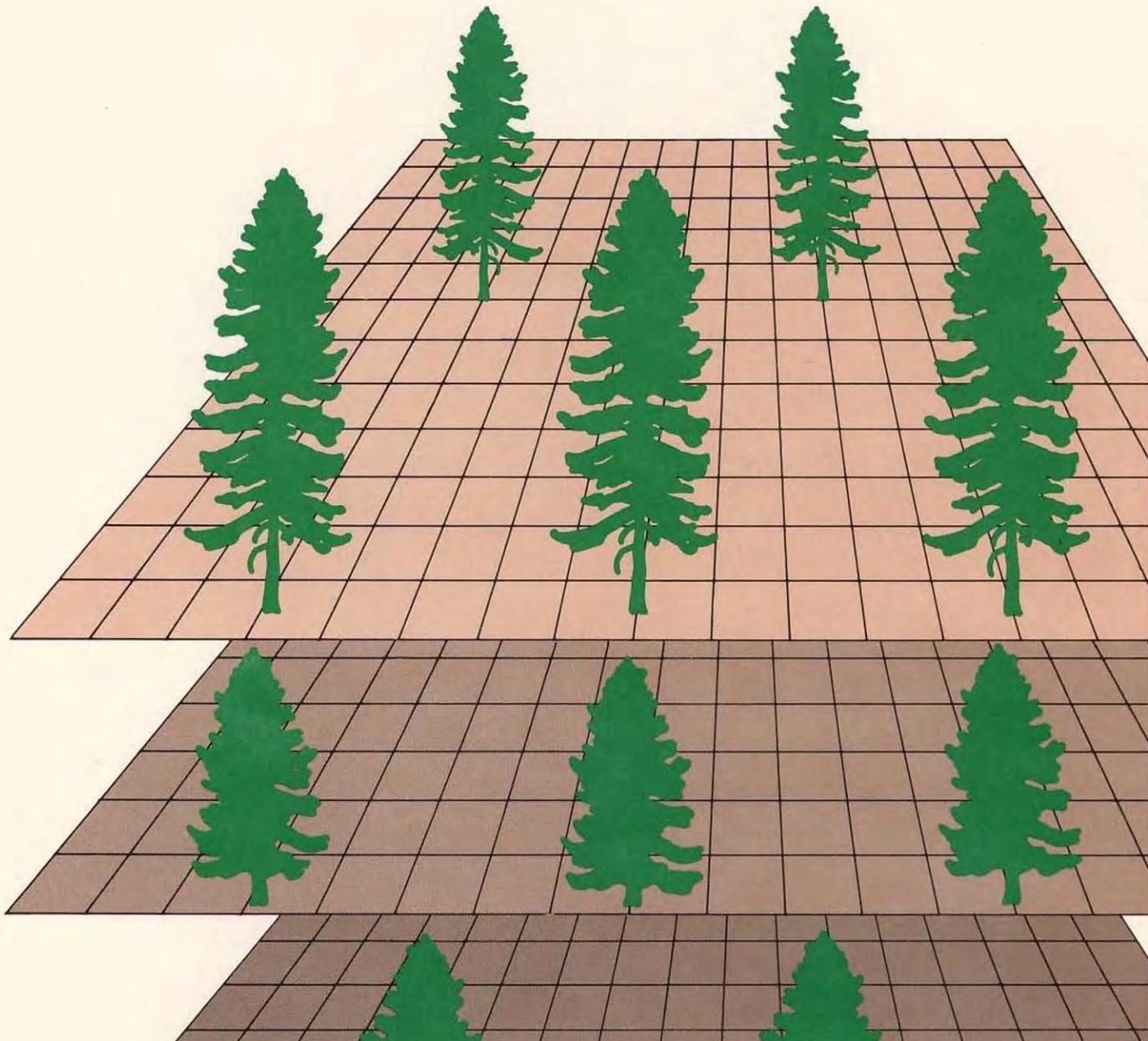
Environnement  
Canada

Canadian  
Forestry  
Service

Service  
canadien des  
forêts

Canada

STRATÉGIE FORESTIÈRE  
DU CANADA



**STRATÉGIE FORESTIÈRE  
DU CANADA**

Document de travail

le 30 septembre 1981

Ministre responsable: L'honorable  
John Roberts

This document is also available in  
English under the title *A Forest  
Sector Strategy for Canada*

le 30 septembre 1981  
September 30, 1981

Document de travail  
Discussion Paper

STRATÉGIE FORESTIÈRE DU CANADA  
A FOREST SECTOR STRATEGY FOR CANADA

Ministre responsable: L'honorable John Roberts  
Sponsoring Minister: The Honourable John Roberts

## Table des matières

	<u>Page</u>
A. OBJET	1
B. INFORMATION DE BASE	1
C. FACTEURS	2
Portrait du secteur forestier	2
Principales questions	4
Contraintes en matière de développement	5
D. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE	6
Thème et raison d'être	6
Historique de la politique forestière fédérale	7
Possibilités du marché	9
Stratégie commerciale	10
Situation en matière d'approvisionnement en bois	12
Façons d'accroître l'approvisionnement en bois	17
Stratégie en matière d'approvisionnement	18
Besoins en recherche et en développement	21
Besoins en ressources humaines	24
Autres éléments	26
Base de données sur les ressources	26
Énergie tirée de la biomasse des forêts	26
Structure de l'industrie	27
Propriété	28
Investissements	28
Transport	28
Développement régional	29
Mise en valeur du Nord	29
Revendications territoriales des autochtones	30
Rôle international en matière de foresterie	30
Questions constitutionnelles	31
E. POSSIBILITÉS	31
F. ÉVALUATION DES PROGRAMMES	32
G. CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES	33
H. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'INFORMATION PUBLIQUE	33
I. RÉCAPITULATION	33
Annexe	
A. Tableaux statistiques	
B. Graphiques	

Stratégie forestière du Canada

A. OBJET

1. Dans le présent document de travail, on examine diverses options de politique permettant d'accroître la contribution à la structure sociale et économique du Canada de l'ensemble du secteur forestier. L'objectif consiste à faire une évaluation globale et à assurer un cadre décisionnaire fondé sur les conditions internationales du marché ainsi que sur les diverses contraintes qui menacent l'approvisionnement en bois et sapent les perspectives d'expansion de l'industrie forestière. Un mémoire au Cabinet, qui sera présenté subséquemment, traitera des programmes et des besoins connexes en ressources.

B. INFORMATION DE BASE

2. Suite aux entretiens tenus au Lac Louise en septembre 1980, il a été décidé de faire préparer de grands documents d'étude de politiques applicables aux principaux secteurs de ressources: pêches, forêts, agriculture et produits miniers. Par la suite, on a demandé aux ministres chargés de ces diverses ressources d'étudier, de façon particulière, trois questions fondamentales: intensification de la base des ressources, justesse de la recherche et du développement et création d'un nouveau marché.
3. Les politiques et les programmes d'autres ministères influent grandement sur le secteur forestier, notamment le climat économique et institutionnel. Ainsi, la rédaction de l'énoncé de politique a coïncidé avec la tenue de longs entretiens au sein du Comité fédéral de la stratégie concernant le secteur forestier, ainsi que des consultations individuelles avec les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion économique régionale, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Finances, le Département d'État au développement économique, le Département d'État chargé des Sciences et de la Technologie, le Conseil du Trésor, et d'autres.
4. Le présent document traduit également un processus de consultation plus vaste regroupant les provinces, l'industrie, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, le Conseil consultatif canadien des forêts, les écoles de foresterie et des organisations non gouvernementales. Par conséquent, les principales conclusions présentées au sujet de l'approvisionnement en bois, du potentiel du marché, des besoins de main-d'oeuvre et de recherche ainsi que de l'urgence de la restauration forestière font l'objet d'un accord général au sein de la communauté forestière, y compris l'industrie, les gouvernements provinciaux et les forestiers professionnels.
5. La section qui suit résume les divers aspects du secteur forestier et précise les contraintes les plus importantes qui touchent à l'expansion, préparant ainsi la voie pour les discussions sur des éléments distincts d'une stratégie concernant le secteur forestier.

C. FACTEURS

Portrait du secteur forestier

6. Voici un résumé de la participation économique de secteur forestier:

(i) Emploi

Les compagnies du secteur industriel emploient directement plus de 300 000 travailleurs:

coupe de bois	58 000
industries du bois	123 000
pâtes, papiers et industries connexes	<u>129 000</u>
	<u>310 000</u>

(ii) Emploi indirect

Les liaisons d'aval et d'amont sont relativement plus serrées dans les secteurs des ressources que dans l'industrie de services. Une analyse des communautés forestières a indiqué qu'à chaque emploi lié aux bois et aux usines se rattache un emploi dans la région puis un autre, dans un autre domaine de l'économie nationale. Par conséquent, le secteur forestier compte environ un million d'emplois au total, soit près d'un emploi sur dix.

(iii) Valeur marchande

La valeur totale des expéditions a dépassé \$22 milliards, en 1980. Les produits forestiers représentent 14 % de tous les produits manufacturés au Canada. Ils en constituent 30 %, au Nouveau-Brunswick et 50 %, en Colombie-Britannique.

(iv) Répercussions régionales

Plus de 300 agglomérations du Canada tirent leur principal revenu de l'industrie de la coupe du bois et du traitement du bois. Là est manifestement le principal employeur. Dans bien d'autres régions, le secteur forestier constitue une influence stabilisante sur la population rurale et il contribue au revenu de diverses façons, par exemple, le bois de pâte et combustible domestique tiré des boisés de ferme. La répartition régionale de l'emploi dans le secteur forestier et de la valeur marchande est estimée comme suit:

	<u>Emplois (milliers)</u>	<u>Valeur marchande (milliards de \$)</u>	<u>Valeur supplé- mentaire (%)</u>
Atlantique	26	1,9	31
Québec	88	5,8	15
Ontario	79	5,7	7
Prairies	19	1,4	11
Colombie-Britannique	93	7,4	54
<b>TOTAL</b>	<u>310</u>	<u>22,2</u>	-

En tant que producteur d'emplois dans les secteurs de ressources de base, le secteur forestier se classe au premier ou au deuxième rang dans 10 des 16 régions économiques de l'Atlantique, dans 8 des 10 régions économiques du Québec et dans les 6 régions de l'Ontario. En Colombie-Britannique, le secteur forestier est au premier rang dans 8 régions et au deuxième dans 2 régions seulement où l'exploitation minière et la métallurgie dominent.

(v) Commerce

Les exportations relatives à l'industrie forestière ont atteint \$12.8 milliards en 1980, soit 17 % du total. Les importations de produits forestiers se sont élevées à \$1 milliard; il en résulte des gains nets d'effets étrangers de \$11.8 milliards. Ces données se comparent très avantageusement avec d'autres industries, pour 1980:

	Exportations	Importations (milliards de \$)	Solde
Produits forestiers	12,8	1,0	11,8
Produits agricoles et alimentaires (à l'exception du poisson)	7,0	4,7	2,3
Produits du poisson	1,2	0,1	1,1
Fer, acier et métaux non ferreux	12,3	6,1	6,2
Charbon	0,9	0,8	0,1
Pétrole brut	2,9	6,9	-4,0
Transport et équipement automobile	13,3	15,9	-2,6

(vi) Transport

Les produits forestiers représentent un huitième des chargements ferroviaires, soit environ 40 millions de tonnes. En plus, l'industrie achète une énorme quantité des produits chimiques, de combustible, de machines et d'autres articles qui sont livrés par train. Ce trafic, dans les deux sens est régi par des taux compensatoires qui contribuent de façon importante aux recettes et frais généraux applicables aux chemins de fer.

(vii) Immobilisations

Les nouvelles immobilisations et dépenses en réparations applicables au secteur forestier dépasseront probablement \$3.5 milliards, en 1981. L'industrie rapporte 20 % de l'ensemble des nouveaux investissements des produits manufacturés, ce qui, à nouveau, met en valeur les solides liens dont il est question en (ii) ci-dessus.

(viii) Recettes fiscales

L'industrie forestière et ses employés ont payé plus de \$3 milliards en impôts et en revenus provenant de ressources en 1979, dont 43 % sont allés au gouvernement fédéral et 57 % aux provinces. Ce partage est nettement plus avantageux pour le gouvernement fédéral que dans le cas du pétrole et du gaz naturel.

7. Les contributions économiques directes de l'industrie forestière dont il est question ci-dessus sont assorties à d'autres avantages qui dépendent de la même base, soit les terrains forestiers. Les ressources forestières constituent le cadre d'une industrie de tourisme et de loisirs de plusieurs milliards de dollars. En outre, la forêt tempère le temps, régularise le débit des cours d'eau, minimise l'érosion du sol, protège l'habitat des poissons et de la faune, et est le foyer de nombreux autochtones. De façon globale, ces avantages économiques, sociaux et environnementaux justifient l'énoncé selon lequel les terrains forestiers constituent la ressource naturelle la plus importante du Canada.
8. Il s'ensuit qu'un renforcement des ressources forestières profitera à tous les Canadiens des générations présentes et futures. Le secteur peut produire un supplément de recettes fiscales, de possibilités d'emplois, de gains d'effets étrangers et d'activités économiques régionales. Aucun autre secteur industriel n'offre autant de potentiel de développement économique au cours des deux prochaines décennies. La négligence des ressources aura des répercussions négatives d'importance égale ou supérieure.

#### Principales questions

9. La question la plus importante à laquelle fait face le secteur forestier concerne l'approvisionnement en bois. Des pénuries locales de bois à prix compétitif se sont produites dans toutes les provinces. Par le passé, il était d'usage d'exploiter le bois vierge et de laisser la nature s'occuper du reboisement. De fait, nous avons sapé les forêts vierges et trop peu pensé aux peuplements futurs. Des preuves seront données un peu plus loin. Le secteur forestier traverse présentement une période critique où le prélèvement sans remplacement doit faire place au reboisement forestier systématique.
10. Il y a aussi la demande de produits forestiers. On s'attend que les marchés internationaux soient assez soutenus en ce qui a trait à nos principaux produits forestiers au cours des décennies à venir. Bien que ce soient de bonnes nouvelles, il faudra résoudre certaines contraintes du marché financier si nous voulons profiter le plus possible de ces possibilités. Celles-ci ne seront évidemment pas très significatives si la production de bois ne peut être accrue.
11. Troisième point important dans le secteur forestier, la suffisance des activités de recherche et de développement. Les résultats de ces activités influent considérablement sur l'approvisionnement en bois et sur le potentiel du marché et, par conséquent, sur notre position sur les marchés mondiaux. La négligence dans le domaine de la science et de la technologie est tout aussi grave que la négligence relative à la restauration des forêts. Les résultats de la recherche et du développement nous permettront d'utiliser d'une manière plus efficace le peu de fonds affectés au renouvellement forestier.
12. Enfin, quatrième point la crise de la main-d'oeuvre, qui touche directement chaque élément mentionné ci-dessus. On s'attend à une pénurie marquée de personnel chargé de la recherche dans le domaine de la foresterie et des produits forestiers, notamment des titulaires de doctorats et de maîtrises. Les forestiers professionnels et les travailleurs du bois seront probablement aussi trop peu nombreux.

Contraintes en matière de développement

13. Le secteur canadien des forêts a un potentiel de développement largement reconnu. Notre rendement dépendra de la sagesse avec laquelle nous analyserons les contraintes en matière de développement, et des stratégies adoptées par les gouvernements, le secteur privé, les universités, la main-d'oeuvre et les autres participants. Voici les principales contraintes:
- a) le financement de l'aménagement forestier est insuffisant et les formules de financement peuvent être améliorées;
  - b) la main-d'oeuvre présente un grave problème à tous les niveaux: scientifique, technique, professionnel, commercial, opérationnel et travailleurs du bois;
  - c) la capacité des vergers de semences et des pépinières est très inférieure aux besoins;
  - d) la base d'information sur les ressources ne comporte pas de données au sujet de l'accélération de la restauration forestière, de façon rentable;
  - e) les difficultés institutionnelles persistent dans certains domaines comme la délivrance de permis d'exploitation des terres publiques, le traitement fiscal en matière de foresterie et l'harmonisation des priorités contradictoires relativement à l'utilisation des terres;
  - f) les connaissances fondamentales fournies par les recherches sont jugées insatisfaisantes, par rapport à celles de nos concurrents, sur le plan de la foresterie, de l'exploitation forestière, du traitement et de la création de nouveaux produits;
  - g) les programmes de protection sont insuffisants dans trois domaines principaux: feux, insectes et maladies;
  - h) une stratégie industrielle applicable au secteur forestier doit être élaborée, de même que des objectifs de production et d'expansion, ainsi que les responsabilités des principaux participants;
  - i) l'engagement relatif au secteur forestier s'appuie sur une base encore trop étroite et ne tient pas suffisamment compte des générations futures; et
  - j) le transport ferroviaire peut devenir un goulot d'étranglement si les demandes de transport des produits agricoles et miniers imposent un rationnement du temps de transport et du nombre de wagons.
14. Ces contraintes sont étudiées dans la section principale qui suit, dans laquelle les éléments distincts de stratégie sont examinés sous les rubriques concernant entre autres les marchés, l'approvisionnement en bois, la recherche et le développement et la main-d'oeuvre.

C. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

Thème et raison d'être

15. Les ressources naturelles du Canada ont été la principale source de revenu et d'emploi au cours de notre histoire. La ressource forestière en particulier a joué un rôle primordial dans le développement de notre économie et nous a permis de nous hisser au nombre des pays industrialisés. La foresterie peut continuer à contribuer grandement aux objectifs de croissance nationale que l'on définit présentement. La présente stratégie a ainsi pour thème le développement économique et social. Les priorités sociales peuvent s'agencer bien dans la stratégie. Nous trouvons au nombre de ces priorités l'emploi des autochtones, des étudiants et des nouveaux venus sur le marché du travail. Tous ces groupes trouveront de nouvelles possibilités d'emploi dans la régénération et l'amélioration des activités d'entretien des peuplements.
16. La stratégie du secteur forestier que nous proposons est destinée à servir les priorités fédérales en matière de développement économique dans les années à venir. Par conséquent, on y reconnaît qu'il serait souhaitable d'adopter, en matière de développement économique, une démarche uniforme qui comporte les huit priorités énoncées par le ministre d'État au développement économique: les ressources humaines, les investissements, l'expansion des marchés, l'infrastructure, les ressources naturelles, la technologie, les structures institutionnelles et l'énergie. Les mesures prises dans chacun de ces domaines peuvent contribuer à affermir l'industrie forestière et à rendre plus propices les conditions d'investissements.
17. Le secteur forestier joue un rôle important dans la vie économique et sociale de toutes les provinces; les mesures proposées dans le présent document auront de même des répercussions sur tout le pays. Le renforcement de la base des ressources forestières et l'expansion subséquent dans le domaine de la fabrication apporteront des avantages à toutes les régions.
18. Il est indiscutable qu'une stratégie forestière ne peut être pleinement réalisée qu'en collaboration avec les provinces, l'industrie et les syndicats ouvriers. Cette collaboration garantira que les activités dans un secteur ne seront pas répétées inutilement dans un autre secteur, que les fonds, difficiles à obtenir, seront utilisés avec discernement, et qu'il n'y aura pas de conflit dans la formulation des politiques et dans la gestion des programmes. Toutefois, il sera nécessaire de mieux déterminer les rôles respectifs.
19. Les subventions accordées à l'industrie, comme pour le programme de modernisation des usines de pâte, qui seront nécessaires dans l'avenir, n'ont pas encore été déterminées. Le gouvernement fédéral n'a pas à intervenir directement dans les dossiers de commercialisation et la distribution. Toutefois, il doit jouer un rôle important dans le secteur forestier, par exemple (a) en diminuant les barrières commerciales sur les marchés internationaux, (b) en assurant un climat économique et réglementaire propice aux nouveaux investissements, (c) en améliorant la base de données en matière de ressources, (d) en maintenant la recherche et le développement en matière de foresterie à un niveau conforme à notre position concurrentielle sur les marchés internationaux, (e) en assurant que le manque de main-d'oeuvre scientifique et

professionnelle est comblé, et (f) en appuyant les programmes provinciaux de renouvellement forestier là où les considérations régionales et transitionnelles peuvent accorder, pour assurer la viabilité permanente de la ressource, (g) la provision des statistiques forestières nationales et internationales. Les rôles respectifs des gouvernements supérieurs et du secteur privé sont à l'étude surtout là où il y a partage de responsabilités, source qui est de la formation de la main-d'oeuvre spécialisée et de la R&D. La protection contre les feux commande elle aussi une attention soutenue.

#### Historique de la politique forestière fédérale

20. Par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces se voyaient chargées de la gestion des forêts de la Couronne situées dans leurs limites. Cependant, dans les quatre provinces de l'Ouest qui entrèrent plus tard dans la Confédération, ce contrôle ne fut pas assumé avant 1930. La vente de bois et de terres forestières devint une source importante de recettes pour les gouvernements provinciaux au début de la Confédération.
21. Le gouvernement fédéral effectue la majeure partie de la recherche forestière depuis ses débuts sérieux, dans les années 20. Le Service canadien des forêts a maintenant un budget de \$44 millions répartis entre huit centres de recherches. Les provinces et l'industrie y consacrent environ \$20 millions.
22. L'industrie contribue maintenant à la recherche sur les produits forestiers. Forintek, anciennement les Laboratoires des produits forestiers du ministère de l'Environnement, est maintenant une société privée qui effectue de la recherche sur les produits du bois massif, recherche dont la moitié environ du financement est assurée par le gouvernement fédéral. À l'Institut canadien de recherches en génie forestier se déroule un programme de recherche en exploitation du bois en forêt dont la moitié des fonds proviennent du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral fournit à Forintek et à l'Institut un total de \$6 millions chaque année. L'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers est maintenant entièrement financé par l'industrie, mais il loge dans un immeuble fourni par le gouvernement fédéral.
23. Outre la recherche et le développement, diverses activités d'aménagement forestier ont été financées par le gouvernement fédéral. Durant les premières décennies de la Confédération, le fédéral payait en grande partie le coût de la lutte contre les feux de forêt.
24. En 1949, la Loi sur les forêts du Canada autorisait le gouvernement fédéral à conclure des accords d'aide financière avec les provinces. Cela aboutit aux accords forestiers détaillés de 1951 à 1967, aux termes desquels le gouvernement central partageait les coûts d'inventaires, de reboisement, de protection contre les feux de forêt, de construction des routes d'accès et des opérations d'amélioration. Plusieurs accords spéciaux furent également conclus au cours de cette période, dont ceux qui partagent les programmes d'arrosage pour la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et les programmes de création d'emplois. Ce fut une excellente période de relations forestières, marquée par plusieurs réalisations solides. Les dépenses fédérales au cours de cette période équivalaient à \$225 millions en dollars de 1981.

25. Au cours des années 1967 à 1974, le financement du secteur forestier se fit en vertu des dispositions relatives à la Loi sur l'aménagement rural et le développement économique et au Fonds de développement économique rural. En 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) commença à coordonner divers programmes d'aide financière du gouvernement fédéral, mais les accords auxiliaires en matière de foresterie n'entrèrent pas en vigueur avant 1974. Les deux derniers accords auxiliaires ont été signés au début de 1979 et n'expireront pas avant 1985. Les dépenses fédérales s'élèveront en 1981-1982 à environ \$65 à \$70 millions. Le financement fédéral total concernant les accords en foresterie signés par le MEER depuis 1974 totalise \$526 millions.
26. Le gouvernement fédéral n'est pas intervenu dans la mise en marche par les commissions de commercialisation ni par la voie de subventions pour le transport, ou de la stabilisation des prix. L'activité fédérale s'est limitée à l'intensification du commerce et à la politique tarifaire. Par exemple, il existe une entente tripartite avec la Colombie-Britannique et le Conseil des industries forestières de la C.-B. en vertu de laquelle un programme coopératif de développement des ventes a été mis sur pied pour les produits de bois massif dans certains pays outre-mer. La troisième entente quinquennale a porté l'engagement financier total du gouvernement fédéral à \$10 millions. Au terme d'une étude mixte des problèmes et des possibilités dans l'industrie des pâtes et papiers effectuée au début des années 70, un comité fédéral-provincial de l'expansion des industries forestières a été établi en 1974. Sa fonction consistait à favoriser et faciliter les échanges d'idées entre les deux paliers de gouvernement sur des questions d'intérêt commun dans le secteur des produits forestiers.
27. Les provinces et l'industrie ont participé financièrement au programme de modernisation des usines de pâtes et papiers qui a débuté en 1979. Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir un maximum de \$279 millions. Stimulées par cet engagement du fédéral, les provinces ont fourni des subventions se chiffrant à \$150 millions et les investissements du secteur privé approchent de \$3 milliards. Ainsi, l'apport de fonds fédéraux a incité les autres participants à décupler le mandat de l'investissement fédéral. Les projets portaient particulièrement sur la lutte contre la pollution, les économies d'énergie et l'augmentation de l'efficacité du traitement. Des fonds additionnels ont été consacrés à des projets forestiers en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional, les paiements étant de nouveau faits directement aux sociétés.
28. Le gouvernement fédéral répond des terres forestières situées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, mais la gestion de ces terres s'est généralement limitée jusqu'ici à la lutte primaire contre les feux de forêt. Suite aux pertes désastreuses enregistrées en 1979 et 1980, il a été convenu récemment d'augmenter la capacité de lutte contre les feux de forêt. Les forêts situées sur les réserves indiennes et les terres administrées par le ministère de la Défense nationale sont sous juridiction fédérale, mais l'aménagement n'en a pas été très intensif.
29. Ce court exposé de la participation directe du gouvernement fédéral dans le secteur forestier indique un engagement à long terme relativement à la ressource forestière et au secteur de fabrication connexe. Les avantages de cet engagement correspondent aux responsabilités et aux priorités fédérales comme la croissance stable de l'emploi, les

revenus en devises étrangères, le développement économique régional, la lutte contre la pollution et la conservation des ressources.

#### Possibilités du marché

30. La stratégie forestière proposée dans le présent document est fondée sur une perspective de marchés relativement soutenus, préparée par un groupe de travail international regroupant l'industrie forestière, des gouvernements des universités et des associations commerciales. Cette étude, dans laquelle les divers organismes se sont le mieux entendus au sujet des marchés, à des fins de planification, a reçu le plein appui du Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation. Ce groupe prévoit une croissance de la consommation mondiale des produits forestiers au cours des années 1980 à 2000. Durant cette période, le papier et le carton connaîtront vraisemblablement la croissance la plus rapide relativement aux trois principales catégories.

Papier et carton	75 %
Panneaux dérivés du bois	55 %
Bois	25 %

31. L'industrie forestière canadienne a toujours tiré des exportations la majorité de ses revenus. À l'heure actuelle le quart du marché mondial des produits manufacturés nous appartient. En 1980, les exportations canadiennes atteignaient \$12.8 milliards, soit environ le double de celles de la Suède, notre plus proche concurrent, et environ quatre fois celles de la Russie. La part du Canada baissera si la stratégie exposée ici n'est pas mise en oeuvre.
32. On s'attend que la croissance la plus rapide en matière de consommation porte sur les qualités de papier Kraft blanchi tiré de la pâte de bois. Le Canada a exporté pour presque \$4 milliards de ce produit en 1980, ce qui représente pratiquement la moitié des exportations totales de ce produit sur le marché international. La demande de papier Kraft devrait doubler d'ici l'an 2000.
33. Les exportations canadiennes de papier journal ont également presque atteint \$4 milliards annuellement, soit, dans ce cas particulier, les deux tiers des exportations sur le marché mondial. La demande devrait augmenter d'environ 55 % entre 1980 et l'an 2000. On se demande souvent si la transmission électronique de l'information nuira aux marchés des nouvelles écrites. Les experts de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et du groupe de travail ont soigneusement étudié cette possibilité; d'après eux, le recul de ces marchés ne sera vraisemblablement pas très important dans la période envisagée.
34. Les exportations de bois de résineux totalisaient plus de \$3 milliards, même si les prix qui ont prévalu en 1980 étaient à la baisse. La part du Canada de ce marché est d'environ 40 %. La consommation mondiale de bois mou ne devrait pas s'accroître de plus de 20 à 25 % avant l'an 2000.
35. Les autres produits de bois et du papier totalisent 15 % des exportations totales du Canada. Toutefois, cette catégorie inclut les produits manufacturés et les moyens de pénétrer plus avant le marché international sont étudiés constamment.

36. La forte position concurrentielle à long terme de l'industrie forestière canadienne reposait en grande partie sur les propriétés de nos résineux. Mais il existe d'autres facteurs, dont la majorité sont l'aboutissement de décennies d'efforts. Entre autres, une main-d'oeuvre stable, une technologie de pointe, un régime de transport et de distribution efficaces, des coûts énergétiques faibles et une réputation de qualité. La productivité supérieure de notre main-d'oeuvre, qui a permis à l'industrie canadienne de bien payer ses travailleurs par rapport aux normes internationales, est d'une importance particulière.
37. La situation à court terme est primordiallement influencée par les fluctuations du taux de change et les taux relatifs d'inflation des coûts. Une grande partie des recettes actuelles est attribuable à la faible valeur actuelle du dollar canadien. Toutefois, selon ce que l'on connaît au Canada de la volatilité des taux de change, ce n'est qu'une question de temps avant que l'escompte consenti actuellement ne diminue considérablement. La perspective que le taux d'inflation au Canada ne dépasse celui des États-Unis, ce qui affaiblirait par conséquent notre position concurrentielle, est également une préoccupation persistante.
38. En dépit de cette incertitude, la perspective à moyen et à long termes est généralement considérée avec un certain optimisme par les producteurs forestiers canadiens. La principale raison en est que les approvisionnements en bois sont de mieux en mieux utilisés, plus particulièrement les essences de bois de résineux à fibres longues, qui sont le plus en demande. Face au laisser-aller relativement à l'aménagement forestier dans les pays nordiques, on commence maintenant à se préoccuper du potentiel d'expansion. Entre temps, les plantations de bois de résineux dans l'hémisphère sud n'ont pas eu le succès escompté et les forêts tropicales de bois dur sont exploitées à un rythme alarmant.
39. En résumé, les rapports entre l'offre et la demande qui se dégagent en matière de produits du bois annoncent clairement des prix réels plus élevés. Lorsque ces prix sont combinés à la possibilité d'accroître les exportations, et à une amélioration de la plus-value, les possibilités commerciales qui s'offrent aux producteurs canadiens semblent très séduisantes. D'ici l'an 2000, la valeur marchande des expéditions et les recettes de l'exportation réalisées pourraient facilement doubler.

#### Stratégie commerciale

40. Une stratégie commerciale appropriée traitera des diverses restrictions que l'on sait inhiber les ventes, plus particulièrement dans notre commerce d'exportations. Voici ces principales restrictions:
  - a) barrières tarifaires et non tarifaires;
  - b) manque de diversification des marchés géographiquement;
  - c) besoin de mettre au point de nouveaux produits;
  - d) négligence des ressources en bois de feuillus; et
  - e) difficultés en matière de commerce avec les économies soumises à une planification centrale.
41. Des réductions importantes des barrières commerciales ont été réalisées au cours des récentes négociations commerciales multilatérales. Le Canada s'intéressera maintenant en priorité à diverses questions, comme le tarif de 10 % imposé par le Japon sur le bois de sapin blanc scié, le tarif de la CEE sur le bois raboté, les entraves à

l'accès du papier journal canadien aux marchés de la CEE. À long terme, nous devons songer à réduire les barrières commerciales touchant une gamme d'autres produits manufacturés. Cela sera essentiel pour accroître la transformation des produits forestiers canadiens exportés.

42. La distribution actuelle du commerce des produits forestiers montre que 79 % de nos exportations vont vers trois pays:

États-Unis	63%
Japon	9%
Royaume-Uni	7%
Autres	21%

Il serait avantageux pour le Canada d'accroître le nombre de pays qu'il dessert, plus particulièrement maintenant que le marché américain du bois ou de papier journal est en dépression. En dépendant aussi fortement d'un marché unique, les producteurs canadiens sont exposés à des pressions protectionnistes qui sont l'aboutissement de situations comme celles que nous connaissons à l'heure actuelle. Les producteurs de bois mous américains manifestent à nouveau contre l'occupation de 30 % de leur marché par les Canadiens.

43. La mise au point de nouveaux produits nécessite des efforts constants, si l'on veut que le Canada puisse faire concurrence aux matériaux de substitution et s'adapter à une position changeante en matière de produits bruts. Les travaux du Canada sur les nouveaux panneaux dérivés du bois en sont un exemple. Ces panneaux ont rapidement trouvé acheteurs sur les marchés de la construction domiciliaire et industrielle en Amérique du Nord. On devra mettre l'accent plus particulièrement sur les essences de feuillus sous-utilisées, comme le peuplier, qui sont destinées à jouer un rôle bien plus grand dans la production de papier ainsi que des produits de bois massif. On a entrepris une étude portant sur les possibilités d'accroître la gamme des utilisations du peuplier, en s'arrêtant plus particulièrement à l'application des progrès techniques récents dans la production des pâtes et papiers ainsi que la commercialisation des produits résultants. Ces exemples illustrent le genre d'innovations devant être appuyées pour que le Canada puisse jouir pleinement de sa base de ressources.
44. Le commerce avec des économies soumises à une planification centrale présente des problèmes que le secteur privé n'est toujours pas en mesure de résoudre. La détermination rapide des marchés, les dispositions relatives aux crédits à l'exportation et aux autres genres d'aide financière devraient être davantage poussés, plus particulièrement dans le cas de la Chine, où les ventes de produits forestiers canadiens sont en retard sur celles des États-Unis.
45. Les compagnies forestières canadiennes ont mis au point un système de vente et de distribution très efficace qui rend possibles des économies d'échelle et les ressources financières qui permettent même aux petites compagnies de s'adapter aux marchés fluctuants, aussi bien sinon mieux que leurs concurrents. L'industrie accepte volontiers les activités traditionnelles de promotion du Service des délégués commerciaux.
46. Le ministère de l'Industrie et du Commerce est en train de préparer des stratégies d'exportation adaptées à chaque pays, dans lesquelles il est tenu compte des considérations énoncées ci-dessus.

Situation en matière d'approvisionnements en bois

47. Étant donné la perspective commerciale pour les produits forestiers et la capacité concurrentielle du Canada décrite ci-dessus, la question fondamentale, c'est l'approvisionnement en bois. L'analyse de la base de ressources indique clairement qu'il est urgent d'améliorer la gestion de cette ressource et de fournir un contexte pour l'élaboration d'une stratégie concernant les ressources forestières.
48. Le volume de bois qui peut être récolté annuellement sur une base perpétuelle est connu sous la norme de "coupe annuelle admissible" ou CAA. La CAA prévue pour une zone donnée est basée sur des hypothèses concernant la croissance annuelle des arbres, les pertes dues aux ravageurs et à d'autres causes naturelles, le pourcentage des arbres qui ont une valeur marchande, et d'autres variables. La CAA peut être augmentée si l'effort de renouvellement, de protection et d'utilisation des forêts augmente et elle peut être diminuée si les normes prévues ne sont pas satisfaites ou si l'on interdit à l'industrie l'exploitation de certaines terres forestières.
49. La CAA pour les groupes d'essences de résineux et de feuillus au Canada a été réduite considérablement au cours des derniers mois par rapport aux niveaux qui avaient été acceptés il y a cinq ans. Cette réduction est, en moyenne, d'environ 20 % pour les résineux. Les principaux facteurs qui ont conduit à réduire la CAA sont la négligence, par le passé, des pratiques de renouvellement forestier, les pertes plus grandes que prévues causées par les insectes et les feux de forêt, la création de parcs et de zones naturelles et la mise en application des lignes directrices environnementales aux opérations de coupe. Ces lignes directrices limitent l'abattage des arbres adjacents aux cours d'eau et aux lacs ainsi que sur des pentes abruptes ou des élévations de terrain. D'autres erreurs évidentes ont amené la production d'estimés exagérés de CAA. On n'a pas réussi à faire la distinction entre d'une part, la valeur physique du bois dans la forêt et, d'autre part, la qualité et le coût de ce bois. Il est maintenant reconnu que tant l'industrie que le gouvernement ne se sont pas beaucoup préoccupés de la planification antérieure à l'exploitation.
50. La réduction de la CAA pour les essences de feuillus approche de 35 %, elle a été décrétée parce que nous avons réalisé qu'une grande partie de la forêt de feuillus ne peut être coupée et traitée avec profit. Ce fait est devenu évident lorsque l'information concernant l'inventaire forestier s'est améliorée, et puis l'industrie a acquis de l'expérience dans l'utilisation des essences de feuillus.
51. Les essences de résineux totalisent 94 % de la coupe actuelle de bois rond et les problèmes en approvisionnement en résineux sont les plus ardues. Une comparaison de la CAA et du niveau de coupe de 1980 suggère de prime abord qu'une réserve modeste est disponible pour l'expansion:
- |                   |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| Résineux          | 173,8 millions m <sup>3</sup> |
| Feuillus          | 147,5                         |
| Réserve théorique | 26,3                          |
52. Une analyse plus systématique par région révèle rapidement que les pénuries en bois de résineux sont répandues, plus particulièrement en ce qui concerne les billes de sciage et les billes de placage. Toute réserve

de bois de résineux qui existe théoriquement est généralement caractérisée par son éloignement, des coûts élevés d'abattage ou des qualités et des espèces moins prisées. La situation dans chaque province est résumée dans les paragraphes suivants.

53. Terre-Neuve a été durement touchée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et cela pourrait amener à y réduire la CAA de 20 % ou d'un pourcentage très inférieur aux besoins actuels de l'industrie. La lutte a été intensive en 1978, puis l'arrosage chimique a été arrêté en 1979 et 1980. Une commission royale d'enquête a recommandé que l'analyse reprenne en 1981; à ce moment, des dégâts importants auraient été constatés. Les usines de papier de Grand Falls, de Cornerbrook et de Stephenville pourraient connaître de sérieuses difficultés d'approvisionnement rentable pour maintenir leurs opérations à plein rendement indéfiniment. On peut trouver au Labrador une quantité limitée de bois de pâte, mais son transport par Terre-Neuve est très coûteux. Il faudra un programme de protection intégrée, une meilleure utilisation et des investissements massifs dans la sylviculture, surtout le reboisement, pour corriger la situation et assurer les approvisionnements nécessaires.
54. La Nouvelle-Écosse a également été touchée par la tordeuse des bourgeons et a connu des pertes catastrophiques de bois de résineux, plus particulièrement au Cap-Breton. La protection contre les insectes s'y limite à l'utilisation de moyens biologiques. Le gouvernement provincial et la compagnie étudient la faisabilité d'utiliser des bois de feuillus et un mélange de produits différents afin d'assurer la survie de l'usine de pâtes et papiers de Port Hawkesbury. L'exploitation des forêts se fait à 15 % au-dessus de la CAA.
55. La coupe de bois de résineux au Nouveau-Brunswick dépasse d'environ 15 % la CAA. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, une réduction de la CAA a déjà été calculée, suite à une évaluation réaliste des pertes causées par la tordeuse des bourgeons et du rendement en matière de renouvellement forestier. La province a conclu qu'il sera nécessaire de faire un effort majeur en matière de foresterie, sans attendre. Les producteurs forestiers font face à des pénuries imminentes de bois de qualité, plus particulièrement dans les régions de Chatam et de Bathurst. En dépit d'une réaffectation complète du bois appartenant à la Couronne, la matière disponible ne semble pas, pourtant, suffire à répondre à la demande de tous les exploitants.
56. L'Île-du-Prince-Édouard analyse une ressource qui couvre 70 % des terres. La surexploitation et les insectes ont porté de durs coups au bois. La province a conclu que la réserve de billes de sciage est par trop engagée. Si les estimations provisoires de la CAA montrent que les forêts aménagées supporteront la récolte supérieure au niveau actuel, la mise en oeuvre de mesures de foresterie intensive est gênée par un manque de fonds et par le fait que 16,000 propriétaires de petits boisés contrôlent au-delà de 90 % de la ressource. Pour la majorité d'entre eux, les incitations sont insuffisantes pour se lancer dans le renouvellement forestier intensif. La province établit de nouvelles mesures pour parer aux problèmes d'approvisionnement en bois.
57. La CAA de bois de résineux au Québec est d'environ 25 % supérieure à la coupe qui se pratique réellement; il existe donc, théoriquement, une réserve qui pourrait être utilisée pour accroître l'exploitation. Toutefois, les deux tiers de cette réserve hypothétique sont constitués de forêts situées sur un territoire en grande partie inhabité au nord

d'une ligne passant par Port Cartier (emplacement de l'usine Rayonier, fermée) et de LaSarre, à la limite de l'Ontario. Les compagnies qui voudraient étendre leurs opérations considèrent généralement que l'exploitation de ce territoire élongé n'est pas actuellement rentable. Des pénuries locales de bois existent, plus particulièrement de bois de sciage. La région de l'Abitibi dans le Nord ou l'Est, par exemple, pourrait connaître des problèmes au cours de la prochaine décennie. La province, qui préoccupe le problème de la disponibilité du bois, a été amenée il y a plusieurs années à adopter une politique de rétrocession des permis d'exploitation et des nouvelles dispositions en matière d'affectations.

58. La situation en Ontario est semblable à celle du Québec. On évalue actuellement la CAA pour le bois de résineux à un pourcentage supérieur à la coupe. Toutefois, la CAA a été réduite et devra l'être à nouveau, compte tenu des pertes causées par la tordeuse des bourgeons, les feux de forêt, l'affectation de certaines terres forestières à des usages spécifiques, et parce qu'on n'a pas reboisé une assez grande partie des terres exploitées au cours des dernières décennies. En outre, la CAA fut délibérément estimée à un chiffre supérieur au niveau d'exploitation soutenable à long terme afin d'accélérer l'abattage des vieilles forêts avant qu'elles ne pourrissent. Il est maintenant temps de fixer des taux de CAA réalistes pour les deux prochaines décennies. Les régions de Chapleau et de Hearst sont parmi celles qui connaissent le plus de difficultés. Les pénuries se répandront au cours des années 1980 à moins que le renouvellement forestier ne soit rarement appliqué. Les accords d'aménagement forestier présentement en négociations représentent la réaction de la province face à la menace de pénuries imminentes de bois. Ces accords imposent à l'industrie des exigences forestières rigoureuses.
59. Le Manitoba possède de grandes étendues de résineux non touchées, mais elles n'ont pas encore été exploitées en raison de leur éloignement, du faible volume par hectare et des coûts élevés de transport jusqu'aux usines. Dans le Sud-Est, les stocks sont très limités. Les feux, en 1980, ont placé les exploitants des collines Porcupine dans une situation difficile. Toute augmentation des pertes entre Le Pas et Dauphin causera une crise d'approvisionnement. Le manque de routes d'accès est une restriction importante. Une nouvelle politique forestière provinciale est en préparation.
60. Le taux d'exploitation de bois de conifères en Saskatchewan est très près de la coupe annuelle admissible, laquelle a été réduite récemment. Il semble y avoir peu de possibilités d'expansion. La capacité des scieries et des usines de contreplaqué aurait même été portée au-delà des limites soutenables de la réserve. De plus, d'importants feux de forêt ont aggravé la situation. Les activités forestières réalisées dans la région de Carrot River et près de la ville de Hudson Bay sont parmi les plus vulnérables.
61. L'Alberta présente de loin l'avenir le plus prometteur en ce qui a trait au potentiel d'expansion: un nouveau centre de produits forestiers est en construction et une nouvelle zone d'exploitation en vertu de permis offre beaucoup d'intérêt. On se préoccupe toutefois des conséquences des règlements et des réserves en matière d'environnement, notamment dans les avant-monts au sud-ouest de Calgary. La capacité de certaines scieries semble menacée. Le scolyte du pin des montagnes a détruit la majorité des conifères dans le parc des lacs Waterton et il se dirige

maintenant vers le nord, menaçant le bois, les activités récréatives et les autres ressources forestières le long du versant est des Rocheuses.

62. En 1980, la Colombie-Britannique a publié un rapport d'analyse exhaustive sur les ressources forestières et leur étendue. On y précise, en conclusion, que de graves problèmes menacent la réserve de bois. Lorsque le bois vierge sera épuisé, "la réserve provinciale constitue environ les deux tiers de l'exploitation actuelle, si les programmes d'aménagement forestier continuent d'être réalisés comme par le passé". À court terme, on prévoit une diminution marquée de la réserve d'ici cinq à dix ans, dans sept des huit régions administratives. De nouvelles coupes annuelles ont été établies pour la plupart des réserves de bois, et il semble, d'après les indications actuelles, que la coupe annuelle admissible pour la province sera inférieure au taux actuel d'exploitation. Les principales causes sont l'exploitation non commerciale des terres forestières, la négligence en matière de reboisement et les graves pertes causées par les insectes, tels que le scolyte du pin des montagnes. Si la CAA et la récolte de bois se trouvent en équilibre pour les grandes forêts provinciales, des problèmes de qualité, de combinaisons et de coût se posent à l'échelle locale. On souffre aussi de l'inégalité de l'aménagement sur les terres privées et de meilleures entreprises temporaires non comprises dont les Tree Farm Licenses. Dans certains cas, des engagements abusifs pourraient entraîner l'interruption d'activités de moulins. Parmi les localités menacées, il y a Creston et Cranbrook, dans le Sud-Est, et la région de Terrace-Houston, dans le Nord-Ouest.
63. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont dotés de vastes régions forestières, dont l'exploitation à ce jour a été négligeable. Le bois qui est, en grande partie, physiquement ou économiquement inaccessible ne fait pas l'objet d'une coupe annuelle dans son sens établi. Les perspectives d'investissements dans l'industrie forestière de cette région dépendront de l'amélioration de l'accès, de la hausse des prix des produits et de l'établissement de plus importants marchés de consommation dans la région.
64. L'information présentée indique que quatre provinces seulement ont des réserves non engagées de bois de conifères, et que ces réserves ne sont pas rentables en raison des coûts élevés liés à leur éloignement, au faible volume par hectare et à d'autres facteurs. Deux provinces semblent jouir d'une position plus ou moins équilibrée, et les quatre autres présentent un déficit.
65. Autre facteur important dans l'analyse de la réserve de bois: les moyennes applicables à une grande région tendent à masquer les graves problèmes locaux. Par exemple, un surplus de bois de pâte de sapin de qualité inférieure n'est d'aucune valeur pour une scierie conçue pour de grosses billes de pin et d'épinette. De plus, il peut être trop coûteux de transporter l'excédent de bois dans une région déficitaire, même si les exigences sont tout à fait semblables.
66. La situation des stocks de feuillus contraste vivement avec celle des conifères. Le bois de feuillus ne représente que 20 % du matériel sur pied au Canada et de la coupe annuelle. Il est réparti moins uniformément: il est assez peu abondant en Colombie-Britannique et dans certaines provinces de l'Atlantique. Enfin, il existe un surplus notable de bois de feuillus, dont le quart seulement de la coupe annuelle admissible est exploité à l'heure actuelle.

67. Le potentiel d'expansion, pour les feuillus, se limite presque exclusivement aux types de peupliers et de trembles que l'on trouve principalement dans les forêts publiques du centre du Canada et des provinces des Prairies. Il s'y trouve plus de la moitié de l'ensemble de la réserve de bois de feuillus, mais les stocks sont peu attrayants sur le plan commercial, en ce qui a trait à la qualité et à la convenance de produits.
68. Les essences de plus grande valeur, tels que l'érable, le frêne, le bouleau et le noyer, ont été gravement surexploitées. Le Canada doit maintenant importer des billes de bois de feuillus, du bois d'oeuvre et des billes de placage pour l'industrie du meuble, et d'autres.
69. La majorité de ces précieux bois de feuillus se trouvent sur des terrains privés des Maritimes et dans le sud du Québec et de l'Ontario. Même aujourd'hui, les activités sérieuses de reboisement forestier sont pratiquement inexistantes dans la plupart des forêts de feuillus, tant sur les terres privées que publiques. L'intérêt porté à la gestion du bois de feuillus est en retard d'au moins une décennie, comparativement au bois de conifères.
70. Bref, la forêt canadienne a été la victime de mythes et de slogans (par exemple, "rapport soutenu" et "ressource renouvelable"), lesquels ont contribué davantage à entraver l'aménagement forestier plutôt qu'à l'encourager.
  - 1<sup>er</sup> mythe: La réserve canadienne de bois est inépuisable.
  - 2<sup>e</sup> mythe: Nos forêts ont été aménagées selon le principe du rapport soutenu.
  - 3<sup>e</sup> mythe: Une ressource renouvelable se renouvelle rapidement et automatiquement.Le public n'appuiera l'aménagement forestier que lorsque ces mythes auront été détruits.
71. Les indications ne laissent aucun doute. On atteindra bientôt des limites en ce qui a trait aux billes de sciage de bois de conifères de première qualité dans bien des régions, les réserves de billes plus grosses et de meilleure qualité de feuillus étant devenues très rares. On note des pénuries de bois de pâte dans diverses localités du pays. Même de nos jours, une partie seulement de nos forêts est aménagée en fonction d'une production soutenue. Dans la plupart des cas, la ressource n'est renouvelable, rapidement et de façon satisfaisante, que si des mesures sont prises suite à l'exploitation ou à un sinistre.
72. La description de la réserve canadienne de bois peut sembler exagérée pour certains, mais elle trouve confirmation dans des enquêtes réalisées récemment dans chaque province. Pour d'autres, elle peut véhiculer un message de pessimisme et de désespoir; cela n'est pas notre but. L'industrie actuelle peut être stabilisée et même lancée vers une nouvelle période d'expansion, pourvu que le défi posé par la foresterie soit bien compris et accepté. Ce qu'il faudrait faire maintenant, c'est prendre les mesures nécessaires pour s'assurer les connaissances techniques et les ressources financières dont on a besoin.

Façons d'accroître l'approvisionnement en bois

73. Il y a quatre façons principales d'accroître l'approvisionnement en bois:
- a) utilisation plus judicieuse, c'est-à-dire utiliser une plus grande partie des fibres des forêts actuellement exploitées, et établir des procédés d'utilisation des fibres plus efficaces;
  - b) exploitation de peuplements plus éloignés et plus dispendieux;
  - c) diminution des pertes causées par le feu, les insectes et les maladies; et
  - d) accroissement de la productivité des forêts présentement exploitées, par un aménagement plus intensif.
74. Une utilisation plus judicieuse pourrait accroître de 10 à 20 % la récupération des fibres de bois de conifères, en supposant toutefois l'enlèvement des résidus de coupe et l'exploitation de peuplements auxquels on ne touche pas présentement en raison de leur faible cubage par acre, de la petite taille des arbres ou de la pauvreté relative de la combinaison d'espèces. Malheureusement, ce supplément ne comprendra que peu de billes de sciage ou de placage. De plus, son exploitation coûtera plus cher et sera de moins bonne qualité; il faudra également avoir recours à des procédés techniques de traitement plus poussés.
75. L'exploitation de forêts plus éloignées est encore possible dans certaines provinces, mais cela signifie habituellement qu'il faille entamer des régions que l'on estime pas accessibles, à l'heure actuelle, sur le plan économique. Le secteur privé connaîtra des coûts en capital et des coûts d'exploitation beaucoup plus élevés dans les régions éloignées. De plus, les nouvelles localités et les infrastructures connexes nécessiteront de gros engagements de capital social, obligation devant être assumée en grande partie par les gouvernements principaux. Une telle expansion entraînera probablement une augmentation de moins de 10 % de la réserve de bois, qui sera généralement moins attrayant sur le plus de la taille et de la qualité, et plus coûteux. Cette option ne devrait pas être considérée comme une excuse pour continuer de négliger l'aménagement des forêts présentement exploitées.
76. Une meilleure protection peut donner des résultats assez remarquables; il ne faut pas oublier que les insectes et les maladies ont tendance à s'attaquer au bois mature qui doit être bientôt coupé. Par exemple, l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick ne serait que le tiers de ce qu'elle est aujourd'hui si des programmes de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette n'avaient pas été mis en oeuvre durant les 30 dernières années. On se propose de réduire la moyenne des pertes naturelles d'au moins 15 %, ce qui hausserait d'autant la coupe annuelle admissible.
77. L'aménagement forestier intensif promet des gains beaucoup plus importants que les trois autres options; il n'est qu'une réponse à long terme à l'expansion stable du secteur forestier. Il a été démontré, au Canada et dans les forêts nordiques semblables d'autres pays, que des gains de 50 à 100 % ou plus peuvent être réalisés en matière de cubage. D'autres avantages concernent la préservation de bois de coût inférieur et de qualité supérieure par le biais d'une utilisation plus judicieuse des peuplements éloignés. Les résultats de l'aménagement forestier

intensif se font sentir suite à une combinaison de diverses activités: préparation du secteur, utilisation de matériel de production génétiquement supérieur, plantation rapide après l'exploitation ou un sinistre, suppression de la végétation superflue tout de suite après la plantation, éclaircissage et fertilisation.

78. Avant de décider de franchir la frontière d'une région éloignée, il serait prudent d'examiner d'abord les coûts publics et privés que cela suppose, et ensuite de comparer ce que des dépenses équivalentes donneraient si elles étaient affectées à l'aménagement intensif des terres adjacentes aux moulins. De nos jours, les coûts élevés de l'énergie et du transport nous obligent à peser les avantages et les coûts.
79. L'aménagement intensif ne sous-entend pas seulement la production de bois de qualité supérieure en une période plus courte. Il signifie également des coûts d'exploitation et de manutention moins élevés, dans la mesure où des techniques de traitement intensif sont appliquées près des usines de fabrication et sur des terrains moins accidentés. Les gains à long terme comprendront des cubages plus importants par hectare, une taille d'arbres matures plus uniforme, ainsi que moins de carie, de déchets et de bris. Chacun de ces aspects contribuera à faire baisser les coûts du bois livré et favorisera notre position sur les marchés d'exportation.
80. Souvent, le bois supplémentaire peut être accessible dès que l'aménagement en est accéléré. Lorsqu'il reste une quantité suffisante de bois mature dans une région donnée, la foresterie intensive donne lieu à une augmentation de la coupe permise de bois mature, suite à des rendements prévus plus élevés de peuplements aménagés. En d'autres mots, on peut exploiter davantage si les peuplements produisent plus. Ce concept d'équilibre de la production et de l'exploitation est acceptable aux yeux de la communauté forestière et est incorporé dans les politiques établies par des gestionnaires provinciaux des terres. Cependant, le bois mature peut être tellement décimé dans une région donnée qu'aucune augmentation de la coupe annuelle admissible n'est possible durant deux ou trois décennies. Dans ces cas, il s'agit de survie plutôt que d'expansion.

#### Stratégie en matière d'approvisionnement

81. Les provinces ont discuté, principalement par le biais du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE), de l'urgence de renforcer la base des ressources. L'objectif de coupe fixé par le CCMRE au début de 1980 était de 210 millions de m<sup>3</sup> d'ici l'an 2000, soit une récolte dépassant d'environ 40 % la récolte prévue pour 1981. Cela signifie une augmentation annuelle moyenne de seulement 1.8 %, comparativement aux 2.1 % d'augmentation dans la consommation mondiale de bois rond d'industrie prévue par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture au cours de la même période.
82. La réalisation de cet objectif nécessitera plus d'efforts que s'il s'agissait simplement de mettre en oeuvre les pratiques de régénération pour assurer le remplacement intégral du matériel. Il faudra également intensifier les opérations d'amélioration des peuplements. À l'heure actuelle, l'industrie récolte environ 800 000 hectares de forêts annuellement, dont 200 000 hectares sont régénérés artificiellement par semis ou plantation. Quelque 200 à 300 000 hectares se régénèrent naturellement, et le reste devient dormant ou retourne indéfiniment à un état économiquement indésirable.

83. Les efforts de reboisement du Canada devraient être orientés vers une régénération artificielle là où la régénération naturelle ne se fait pas assez rapidement. Elle devrait également avoir pour objectif de réduire la partie des terres forestières négligées qui se trouvent sur des emplacements productifs près de communautés existantes. Cela signifie que l'on devra porter de 200 000 à 700 000 hectares le territoire de reboisement annuel.
84. Les opérations sylvicoles, comme l'élimination des arbres indésirables, l'espacement des arbres à la phase juvénile et la fertilisation, touchent annuellement environ 100 000 hectares. On devrait songer à porter ce chiffre à 400 000 hectares.
85. Le coût des programmes de renouvellement forestier actuels atteindra environ \$230 millions en 1981. Les sommes additionnelles seront estimées de concert avec les provinces. Ces sommes ne seront pas toutes nécessaires immédiatement parce que l'aménagement de vergers à graines et de pépinières et l'obtention du soutien logistique à l'appui d'une intensification des activités exigent du temps.
86. Les pertes annuelles de bois commercialisable causées par les feux de forêt, les insectes et les maladies sont évaluées à 100 millions de m<sup>3</sup>, soit près des deux tiers des arbres coupés. En 1980, les feux ont été pires que jamais: la zone dévastée a été cinq fois plus grande que la zone coupée. Les pertes en Alberta, en 1981, dépasseront un million d'hectares. On pourrait raisonnablement se fixer pour objectif de réduire ces pertes de 15 %, soit la quantité d'arbres coupés dans les quatre provinces de l'Atlantique. Les coûts de protection assumés par l'industrie et les gouvernements en 1981 totaliseront environ \$230 millions. Entretemps, les recherches effectuées en cette matière devraient permettre de mettre au point des moyens plus efficaces de protection à des coûts inférieurs.
87. Une utilisation plus complète est partie intégrante d'une stratégie des ressources, plus particulièrement lorsqu'il existe des déficits ou qu'il y a des pénuries de bois mature dans la même localité ou dans des peuplements inoccupés plus éloignés. Dans ce cas, les compagnies doivent payer les coûts d'un approvisionnement accru.
88. Il serait également possible de s'intéresser sérieusement aux petits boisés privés, qui devront faire l'objet de mesures distinctes. Bien que seulement 8 % des forêts se trouvant dans les limites provinciales appartiennent à des particuliers, ces terres constituent la plus grande partie de la ressource forestière dans certaines régions. Cela est vrai dans les Maritimes et dans le sud de l'Ontario et du Québec. Les fermiers pourraient également accroître leurs revenus par la vente de bois de pulpe et de combustibles domestiques.
89. L'adoption des mesures susmentionnées permettra d'augmenter les stocks, d'ici le milieu de la décennie 1990, de:

	<u>millions de m<sup>3</sup></u>
- renouvellement forestier	30
- protection	15
- utilisation plus complète	<u>10</u>
<b>TOTAL</b>	<u><u>55</u></u>

90. Les responsabilités de financement ont été fortement débattues et l'on ne doit pas s'attendre à trouver de formule simple d'affectation. Le partage actuel des coûts est indicatif. En 1979, la répartition des coûts entre les trois principaux participants en matière de reboisement et de protection forestière était:

	Reboisement	
	Million de \$	Pourcentage
Provinces	118,9	66,7
Fédéral	37,3	20,9
Industrie	22,1	12,4
<b>TOTAL</b>	<b>178,3</b>	<b>100,0</b>

	Protection	
	Million de \$	Pourcentage
Provinces	126,1	76,8
Fédéral	17,0	10,4
Industrie	21,1	12,8
<b>TOTAL</b>	<b>164,2</b>	<b>100,0</b>

91. L'industrie fournit la part la plus faible de ce financement. Elle soutient que sa responsabilité première est de maintenir les installations de fabrication en bon état. L'industrie soutient également que, la majorité des ressources forestières étant du domaine public, les provinces devraient payer leur facture forestière à partir des impôts que paie l'industrie et des taxes sur les ventes du bois. Plusieurs provinces acceptent ce point de vue et ne demandent pas à l'industrie de contribuer directement au reboisement. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que l'industrie tire de grands bénéfices de l'utilisation des ressources forestières provinciales et qu'un renforcement de ces ressources est dans son intérêt. Il faut également reconnaître que l'industrie est en partie responsable des problèmes actuels d'approvisionnement, à cause d'un manque de planification à long terme et du peu d'effort de repeuplement forestier au cours des dernières décennies. Il existe bien sûr des exceptions importantes. Certaines compagnies ont agi remarquablement dans le domaine forestier.
92. Dans l'ensemble, la part de financement des provinces est nettement supérieure à celle du gouvernement fédéral au Canada. Toutefois, dans les provinces de l'Atlantique, en vertu des accords du MEER, le gouvernement fédéral finance le gros du reboisement. La capacité de payer a joué un rôle déterminant en matière de partage des coûts. Les responsabilités du fédéral relativement à l'emploi, aux disparités régionales et aux préoccupations économiques nationales, comme la balance des paiements, ont influencé la répartition des fonds consacrés à la foresterie et à d'autres activités. Il est évident que les intérêts du fédéral en matière de foresterie diffèrent à certains égards de ceux des provinces.

93. Un exposé des coûts relatifs aux opérations d'amélioration des forêts a déjà été fait. Mais on doit également considérer, d'autre part, les bénéfices à tirer d'une augmentation du volume de bois disponible qui, combinée à des augmentations probables en prix réel et en valeur ajoutée, devraient permettre à l'économie canadienne de réaliser les dividendes que voici:
- a) possibilités de créer 75 000 à 100 000 emplois en matière de renouvellement forestier, d'abattage et de fabrication;
  - b) accroissement du volume des ventes se chiffrant à \$22 milliards;
  - c) accroissement des exportations se chiffrant à \$12 milliards;
  - d) bénéfices additionnels dans l'industrie des approvisionnements et des services connexes; et
  - e) augmentation des revenus fiscaux de l'ordre de \$1 milliard.
94. La perspective de revenus nets doit être soulignée. Une industrie en expansion dont la base de ressources est saine apportera davantage en impôts aux principaux gouvernements; taxes dont le montant sera de plusieurs fois supérieur aux coûts additionnels envisagés en matière de foresterie. Par contre, en ne mettant pas en pratique les techniques de renouvellement forestier, on assistera à une rupture économique généralisée, qui se traduira par des notes à payer d'un genre différent.
95. La stratégie aurait des répercussions dans toutes les régions parce que le secteur forestier intéresse l'ensemble du pays. Les Maritimes connaîtraient en premier lieu une stabilisation de l'approvisionnement en bois destiné à l'industrie existante; cet approvisionnement pourrait éventuellement augmenter, permettant ainsi d'accroître la productivité en usine. Il devrait être possible d'accroître bien plus tôt la production dans certaines régions du Québec et du nord de l'Ontario; cela est particulièrement vrai dans la région de Lakehead, où une grande partie des terres forestières productives n'ont pas été régénérées. Les Prairies bénéficieraient considérablement de la mise au point de techniques permettant d'utiliser le bois de peuplier. Toutefois, les répercussions à long terme les plus considérables intéresseraient probablement la Colombie-Britannique, qui produit actuellement la moitié du bois au Canada.

#### Besoins en recherche et en développement

96. La recherche et le développement sont un élément essentiel de la stratégie concernant la ressource forestière et la commercialisation, qui ont déjà été étudiées. La R et le D font ici l'objet d'une section spéciale afin de souligner l'importance actuelle de la recherche.
97. Comme il a déjà été indiqué, l'histoire nous montre que pour l'industrie, il s'est longtemps agi d'exploiter une forêt naturelle qui ne coûtait virtuellement rien, espèce de fruit de la nature. Au début des années 1960, il devint évident que nous devrions bientôt nous mettre à faire pousser nos forêts à nos propres frais. La conférence de Montebello sur la foresterie en 1966 avait attiré l'attention sur ce fait.

98. Faire croître une forêt nécessite de nombreuses connaissances. Il est nécessaire d'effectuer plus de recherche en matière de protection à mesure que des centaines de communautés naissent dans les régions forestières et que la valeur de la ressource augmente fortement. De même, les techniques de récolte et de traitement doivent demeurer de pointe dans notre monde hautement compétitif. Il en est ainsi également de la mise au point de nouveaux produits.
99. Le gouvernement fédéral a été le premier à relever le défi de la recherche forestière et le budget du Service canadien des forêts s'est accru considérablement au cours des années 50 et 60. Puis, à la fin des années 60, les budgets de recherche ont été sévèrement réduits au cours des différentes périodes d'austérité. Les dépenses totales en recherche forestière ont diminué depuis 1968 de 40 % (dollars constants). Les années-personnes dont dispose le principal organisme de recherche, le SCF, ont diminué de plus de 50 %.
100. La capacité de recherche a connu un déclin majeur, alors que les besoins en R et en D augmentaient. Malheureusement, les provinces et l'industrie ont très peu compensé. Il en résulte que les Canadiens consacrent moins de 0.7 % des revenus tirés des ventes de produits forestiers à la R et au D comparativement à 1.5 % aux États-Unis. Nous sommes également en arrière sur nos concurrents, comme la Scandinavie, le Japon et la Nouvelle-Zélande.
101. Le rendement de la R et du D est rarement connu d'avance, mais on pourrait fournir de nombreux exemples où ce rendement a été considérable. Depuis 1952, le Service canadien des forêts a consacré environ \$50 millions à la recherche sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les résultats de cette recherche ont permis de mettre sur pied des programmes de lutte qui, au Nouveau-Brunswick seulement, ont permis de doubler la production industrielle de bois et d'accroître les ventes, de \$225 millions (dollars de 1980) en 1961, à \$1.2 milliard, en 1980. Autre exemple: en consacrant moins de \$5 millions à mettre au point un système de classement des feux de forêt, des économies annuelles d'au moins \$20 millions ont été réalisées dans la lutte contre les feux de forêt. La menace posée par la tenthrède européenne de l'épinette était potentiellement aussi grande que dans le cas de la tordeuse des bourgeons. La recherche effectuée par le SCF au coût de \$100 000 a écarté ce danger.
102. L'avenir de la recherche semble aussi prometteur. Des graines améliorées et la reproduction dirigée peuvent permettre d'accroître la productivité de 50 à 100 %. En améliorant les techniques de plantation et d'entretien des peuplements, on pourrait économiser des centaines de millions de dollars en renouvellement forestier au cours des 20 prochaines années, ce qui n'est pas à dédaigner en cette difficile période économique.
103. Une étude suivie des besoins et des priorités en recherche pourrait fort bien amener à modifier le partage des responsabilités financières entre les gouvernements et l'industrie. Le tableau qui suit indique comment les coûts sont partagés actuellement (tableau tiré du rapport Solandt de 1979 sur la R et le D dans le secteur forestier).

	Million de \$	Pourcentage
Service canadien des forêts	45,6	38
Autres organismes fédéraux	7,9	
Provinces	19,7	18
Organismes de recherche provinciaux	5,7	
Sociétés de recherche industrielles	20,8	
Principales compagnies	23,0	39
Approvisionneurs de l'industrie	11,8	
Universités	7,4	5
<b>TOTAL</b>	<b>141,9</b>	<b>100</b>

104. Ces données indiquent que le secteur privé effectue pratiquement 39 % de la R et du D. Les efforts de l'industrie portent principalement sur la mise au point de nouveaux produits, le traitement et l'abattage. Les provinces oeuvrent principalement dans la recherche forestière, mais certaines appuient Forintek. Le gouvernement fédéral assume la plus grande partie du financement de la recherche forestière, principalement dans les domaines de l'aménagement et de la protection.
105. Une stratégie nationale de recherche pourrait fort bien inclure les éléments suivants:
- 1) clarifier le niveau de soutien aux recherches requis au secteur forestier;
  - 2) conclure des accords fédéraux et provinciaux visant à mieux définir les responsabilités respectives en matière de recherche;
  - 3) mieux coordonner l'effort national afin d'éliminer un chevauchement inutile des recherches et d'établir des priorités;
  - 4) renforcer la capacité de recherche forestière des universités; et
  - 5) appuyer plus fortement les transferts de technologie.
106. Des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont eu des discussions préliminaires en ce sens. En matière de recherche, il semblerait raisonnable que le gouvernement fédéral soit principalement chargé 1) d'effectuer la recherche qui intéresse l'ensemble du pays, 2) de la recherche fondamentale ou à long terme ou qui exige des compétences que les provinces ne peuvent se permettre de maintenir, 3) de la recherche visant à obtenir l'information dont a besoin le gouvernement fédéral. Les provinces seraient chargées de façon croissante de la R et du D visant à résoudre les problèmes à court terme et les problèmes immédiats à l'appui direct de leurs opérations. L'industrie se verrait de plus en plus engagée à effectuer la recherche en aménagement forestier à l'appui de ses propres opérations, ainsi qu'à poursuivre la mise au point des produits forestiers.
107. Cette recherche pourrait porter en priorité sur les points suivants:
- 1) la production forestière: techniques de reboisement et d'aménagement intensif des peuplements;

- 2) la protection forestière: lutte intégrée contre les ravageurs afin de réduire la dépendance vis-à-vis des pesticides chimiques; études du comportement des feux de forêt et mise au point de systèmes de lutte contre les feux de forêt; détermination des répercussions des pluies acides;
- 3) la recherche fondamentale: biotechnologie; génie génétique et amélioration des arbres; physiologie des arbres et fonctionnement des écosystèmes; chimie des sols; le rôle des forêts canadiennes dans le maintien de l'équilibre atmosphérique du CO<sub>2</sub>;
- 4) la récolte et les produits forestiers: meilleur appui quant à la recherche privée; et
- 5) le transfert de technologie: étroite collaboration entre l'industrie, les provinces et les universités.

Besoins en ressources humaines

108. On remarque déjà une grave pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, et la situation s'aggravera de façon marquée à mesure que s'intensifieront les efforts de recherche et de restauration forestière. Le goulot d'étranglement qui touche la main-d'oeuvre est aussi grave que la rareté des fonds.
109. Les besoins en ressources humaines couvrent toute la gamme des activités forestières, de la recherche au travail de chantier. Le tableau ci-dessous indique les besoins prévus en main-d'oeuvre professionnelle supplémentaire pour la prochaine décennie:

	<u>B.Sc.F.</u>	<u>Titulaires de diplômes supé- rieurs en foresterie</u>	<u>Titulaires d'autres diplômes</u>
Aménagement forestier	5 500	-	-
Service de soutien	2 500	800	-
R&D - Foresterie	-	450	300
- Science du bois	-	180	720
Activités			
- Science du bois	-	180	-
<b>TOTAL</b>	<u>8 000</u>	<u>1 610</u>	<u>1 020</u>

110. On aura besoin, chaque année, pendant les dix prochaines années, d'environ 800 diplômés du premier cycle et de 150 diplômés des cycles supérieurs en foresterie. Sans cet apport technique, il nous sera impossible de former des spécialistes, de répondre aux besoins de recherche ou d'appliquer des techniques modernes dans ce secteur. Les six écoles de foresterie du Canada devront former la plupart de ces personnes. À l'heure actuelle, elles livrent environ 335 titulaires de B.Sc.F. chaque année et environ 70 titulaires de diplômes supérieurs. Approximativement 20 % des diplômés des cycles supérieurs sont des étrangers, dont la plupart retournent dans leur pays.
111. Les écoles de foresterie ne peuvent pas former cette main-d'oeuvre sans aide supplémentaire. Plusieurs éléments font défaut, par exemple: (1) les moyens scientifiques; (2) des laboratoires bien équipés; (3) un bon

service de recherche composé de techniciens, de diplômés et de boursiers d'études postdoctorales; (4) la richesse de la faculté, tant sur le plan du nombre que de la qualité, pour assurer diverses spécialisations; (5) les fonds de recherche appropriés; et (6) la répartition des spécialisations entre les écoles.

112. La formation des diplômés et la recherche en foresterie ne se font pas nécessairement dans les écoles de foresterie. Beaucoup de spécialistes dans certains domaines comme la physiologie végétale, l'entomologie, la génétique, la biochimie, les affaires, le commerce, le génie, l'économie et bien d'autres, obtiennent leur formation dans d'autres départements dont il faut tenir compte au moment de l'établissement de recommandations visant l'amélioration de la formation supérieure en foresterie.
113. La mise sur pied d'une faculté solide dépend de l'existence d'un programme efficace de formation supérieure et de recherches. Aider les écoles de foresterie à accroître leurs possibilités dans ces domaines permettrait d'améliorer leurs programmes applicables au premier cycle. Diverses possibilités s'offrent: (1) offrir plus de bourses d'études supérieures et de personnel de recherche; (2) augmenter les subventions globales attribuées aux écoles de foresterie; (3) accroître l'embauchage d'étudiants en foresterie durant l'été afin de mettre ceux-ci en contact avec la recherche dès le début de leur carrière; (4) combler les postes vacants au SCF au niveau du baccalauréat et envoyer du personnel à l'école pour qu'il y reçoive une formation plus avancée; (5) recourir davantage aux scientifiques fédéraux pour aider à l'enseignement et à l'orientation des recherches, et (6) accroître les fonds destinés à la recherche liée à la foresterie, dans l'ensemble des universités. Enfin, la responsabilité ne doit pas incomber exclusivement au gouvernement fédéral. Les options mentionnées ci-dessus ainsi que les autres sont également offertes aux gouvernements provinciaux et à l'industrie.
114. L'effectif forestier est de plus en plus restreint, comme le montrent le renouvellement élevé et la difficulté à recruter des travailleurs dans les endroits plus isolés. La planification des ressources humaines est presque totalement absente. Tant que cette situation durera, les activités forestières continueront de souffrir d'une productivité relativement faible. Le gouvernement fédéral, par le biais de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), pourrait donner le pas à l'étude de ce problème en élaborant un plan d'action concernant la main-d'oeuvre, de concert avec les syndicats, l'industrie et les provinces.
115. On prévoit que la mise en oeuvre de la stratégie concernant le secteur forestier donnera de 75 000 à 100 000 nouveaux emplois, dont 20 000 dans la restauration forestière et à l'entretien des peuplements, domaines qui absorbent beaucoup d'autochtones, d'étudiants universitaires et de nouveaux arrivants sur le marché du travail. Ce sont là les catégories qui souffrent le plus lorsque les emplois se font rares.
116. On estime que le secteur emploie environ 6 000 autochtones, principalement dans l'exploitation et la restauration forestières puis, dans une moindre mesure, la fabrication. Ce nombre pourrait être doublé. L'introduction de la foresterie intensive sur les réserves indiennes assurera de nouvelles possibilités de ce genre.

Base de données sur les ressources

117. Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la Loi sur la statistique, le gouvernement fédéral est chargé des statistiques forestières nationales. Présentement, le Canada n'a pas de statistiques nationales appropriées pour ce qui est de l'approvisionnement en bois, de l'épuisement naturel, du taux d'accroissement et du potentiel à long terme des forêts. Nous savons que la bois commence à manquer, mais de nouvelles données sont indispensables; on doit y fonder les politiques et les décisions d'aménagement forestier, et y puiser les repères d'élaboration et d'évaluation des programmes qui s'y rapportent.
118. Lors d'une réunion fédérale-provinciale tenue en 1976, il a été convenu que le SCF s'occuperait de l'élaboration d'un programme concernant les statistiques forestières nationales; en décembre 1979, le gouvernement fédéral a confirmé qu'il s'agissait d'une responsabilité fédérale. Depuis, le SCF a établi un programme répondant aux besoins fédéraux en matière de données sur l'évaluation des ressources, la planification ainsi que l'élaboration et l'évaluation des politiques. Une demande distincte a été faite relativement aux ressources nécessaires à la réalisation efficace du programme.

Énergie tirée de la biomasse des forêts

119. La combustion de la biomasse forestière représente environ 4 % de la demande d'énergie primaire au Canada. Ce chiffre pourrait être haussé à 10 % de notre demande énergétique actuelle grâce à une utilisation plus complète des résidus d'usines et à l'utilisation du matériel laissé dans la forêt après l'exploitation classique. Il existe aussi certaines possibilités en ce qui a trait à la plantation d'espèces croissant rapidement. La culture et l'exploitation de la biomasse à des fins de conversion énergétique exigent toutefois l'établissement de nouvelles techniques et de nouveaux systèmes d'aménagement forestier ainsi qu'une recherche et un développement sérieux quant à l'application industrielle.
120. Il faut agir avec circonspection dans deux domaines virtuellement importants. L'utilisation du bois à des fins énergétiques peut gêner le régime actuel d'approvisionnement en bois de pâte. On note déjà un affaiblissement de la réserve de bois de pâte et une hausse de prix en Amérique du Nord et en Europe. En second lieu, l'exploitation de la biomasse peut avoir de graves répercussions sur l'environnement et les éléments nutritifs du sol de certains secteurs; cette situation doit être examinée attentivement.
121. De récentes études ont permis de découvrir un avantage secondaire possible de l'utilisation de la biomasse. Il pourrait être possible de lier la restauration des peuplements de bois de feuillus non utilisés commercialement aux projets énergétiques. Le coût d'une telle transformation des peuplements est souvent prohibitif lorsque cette activité est considérée comme projet de restauration forestière seulement. Cependant, les recherches initiales ont montré que les recettes provenant de la vente à une installation énergétique d'arbres non utilisés commercialement pourraient contrebalancer une grande partie des coûts d'éclaircie et de restauration.

122. En 1979, le gouvernement fédéral a mis au point le programme RERIF (programme des ressources énergétiques renouvelables de l'industrie forestière), lequel est administré par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il s'agit d'un programme à coûts partagés visant à encourager le remplacement des combustibles fossiles par des résidus de bois et d'autres éléments de biomasse, pour la production d'énergie. Des stimulants financiers de 10 à 20 % des coûts en capital de telles transformations sont offerts jusqu'en 1986, à même un fonds de \$288 millions. En 1979 également, \$30 millions ont été réservés aux recherches à contrat dans le cadre du programme quinquennal ENFOR (énergie tirée des forêts) en vue de mettre au point des méthodes favorisant la culture et l'exploitation de la biomasse ainsi que sa transformation en énergie. Ce programme est dirigé par le SCF et doit prendre fin en mars 1984.
123. Plusieurs provinces s'intéressent aussi à la biomasse, entreprenant des activités de démonstration ainsi que des recherches. L'Ontario, par exemple, qui a affecté \$1.5 million pour les cinq prochaines années, à l'établissement d'un institut de recherche sur la biomasse.
124. La réalisation du potentiel de la biomasse des forêts en vue de la production d'énergie fait partie intégrante du Programme énergétique national. Une grande partie de la recherche et du développement ne sera pas terminée à la fin du programme ENFOR, en 1984. Selon les indications actuelles, le programme devrait être prolongé, et les recherches portant sur la transformation véritable de combustibles devraient incomber à l'EMR, et celles qui ont trait à la culture et à l'exploitation de la biomasse, au SCF.

#### Structure de l'industrie

125. Le bois est traité dans 145 usines de pâtes et papiers, près de 400 scieries de grande envergure et plusieurs milliers de plus petites, 80 usines de panneaux et de contreplaqué et de nombreuses installations produisant d'autres produits primaires et secondaires du bois. Les sous-secteurs du bois débité et des pâtes et papiers, qui interviennent pour les deux tiers dans l'ensemble des expéditions industrielles, se sont établis dans un environnement relativement exempt de droits et sont orientés vers les marchés d'exportation. Les autres sous-secteurs ont été établis principalement pour servir le marché canadien. En raison des récentes négociations commerciales multilatérales, certains de ces sous-secteurs auront peut-être besoin d'une restructuration industrielle pour profiter des ouvertures sur les marchés étrangers et pour s'adapter à la nouvelle concurrence à l'importation.
126. La solide position financière de l'industrie, durant les deux ou trois dernières années, a permis à de nombreuses compagnies de pâtes et papiers d'entreprendre des programmes d'investissements, attendus depuis longtemps, et visant à moderniser et étendre les installations actuelles et répondre aux objectifs de réduction de la pollution ainsi que de conservation et de substitution énergétique. Il s'agit, en grande partie, d'investissements "de rattrapage" qui doivent se poursuivre au cours des années à venir. Il est possible d'étirer la réserve actuelle de bois et d'accroître la productivité en intégrant de nouvelles techniques de traitement et en modifiant la combinaison des produits.

127. Le ministère de l'Industrie et du Commerce travaille présentement à l'élaboration d'une stratégie pour l'industrie des produits forestiers. L'établissement de programmes nouveaux ou améliorés semble peu nécessaire pour stimuler d'autres investissements industriels.

#### Propriété

128. Environ 60 % de l'industrie des pâtes et papiers étaient propriété canadienne au début des années 70; aujourd'hui cela atteint environ 70 %. Voici les compagnies dont la propriété a été transférée, en tout ou en partie: "Canadian International Paper", "Columbia Cellulose", "Crown Zellerbach Canada" (Ocean Falls, C.-B.), "MacMillan Rothesay", "Prince Albert Pulp", "Prince George Pulp and Paper", "Rayonier Canada" (opérations en C.-B.) et "Reed Paper" (Dryden, Ontario).
129. La participation canadienne dans les scieries et les autres industries du bois s'est également accrue et atteint maintenant plus de 80 %. Plusieurs des compagnies susmentionnées produisent du bois de construction, ainsi que les compagnies Crows-Nest Industries de C.-B., Simpson Timber et Swanson Lumber d'Alberta, qui ont changé de statut au cours des dernières années. Les industries des produits forestiers sont dans l'ensemble à environ 75 % canadiennes, comparativement à moins de 50 % pour les autres secteurs des produits manufacturés au pays.

#### Investissements

130. On doit s'attendre à peu de grands travaux nouveaux dans le secteur forestier au cours de la prochaine décennie. La majorité des investissements seront consacrés à la modernisation et à l'expansion des usines existantes, de même qu'à l'amélioration des opérations de coupe. Les demandes en investissements ne devraient pas dépasser \$4 milliards annuellement et ces investissements proviendront en grande partie des revenus des compagnies.
131. La profitabilité de l'industrie des produits forestiers est cyclique. C'est caractéristique. Les industries des produits forestiers sont dans un creux grave, étant donné le nombre peu élevé de mises en chantier. Le bois d'oeuvre a atteint un sommet il y a plus de deux ans, et les prix se trouvent maintenant beaucoup plus bas. Il en résulte une diminution des profits et des ralentissements importants de l'activité. Au cours des derniers mois, les marchés du papier journal et de la pâte ont commencé à décliner; la profitabilité a diminué, mais le ralentissement n'est pas vraiment amorcé. Il s'agit d'une autre baisse du marché à court terme, malgré le renforcement attendu à long terme.

#### Transport

132. Environ 50 % des pâtes et papiers du Canada et 40 % de son bois de construction, de contreplaqué et des autres produits du bois sont transportés par train de l'usine jusqu'aux points de distribution. Le reste est transporté par camion, comme la majeure partie des billes le sont de la forêt à l'usine. Les produits exportés à l'extérieur de l'Amérique du Nord sont transportés par bateau, qui constitue également un moyen important de transport sur la côte du Pacifique.

Le coût du transport des billes hors de la forêt représente environ entre 30 et 60 % du coût total de l'expédition du bois à l'usine, ce qui marque la nécessité de faire pousser plus de bois près des usines. Les coûts de transport du produit final vers le marché varient entre 10 et 40 % du coût total.

133. Le réseau de transport canadien du bois est raisonnablement efficace, mais il pourrait sans doute être amélioré. Par exemple, il serait possible de réaliser des économies substantielles dans certaines régions en éliminant les chassés-croisés du bois jusqu'à l'usine. L'utilisation du transport maritime sur la côte n'a pas été entièrement exploitée. L'industrie s'oppose à des structures tarifaires ferroviaires et au temps consacré à résoudre les appels. Toutefois, Transport Canada a étudié ces problèmes et présenté des propositions pour tenter de les résoudre.
134. Les embouteillages dans le réseau ferroviaire sont de plus en plus gênants, plus particulièrement dans la région à l'ouest de Thunder Bay où l'on s'attend à des tonnages de produits encore plus considérables. Le charbon, la potasse, le soufre, le grain et les produits forestiers pris ensemble mettront à l'épreuve la capacité ferroviaire. On s'inquiète de ce que le temps consacré au transport des diverses marchandises pourrait être rationné avant la fin de la décennie. Cela poserait des sérieux problèmes aux compagnies ainsi touchées, plus particulièrement aux producteurs de bois de construction et de panneaux dérivés du bois qui, d'habitude, expédient un grand volume de produits au milieu de l'année lorsque l'activité de construction bat son plein.

#### Développement régional

135. Il a déjà été question du développement régional à l'article 95. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral consacre de \$60 à \$70 millions annuellement aux programmes à coûts partagés à l'appui de l'aménagement forestier par l'intermédiaire des accords du MEER. Le gouvernement fédéral verse aussi beaucoup d'argent pour le développement de l'industrie forestière en vertu du programme de modernisation des usines de pâtes et papiers dont il a été question à l'article 27, et des sommes plus modestes aux termes de la Loi sur les subventions du développement régional. Le MEER cherche la forme à donner à ses programmes de développement dans l'avenir. La plupart des accords relatifs à la foresterie commenceront à disparaître en 1984.
136. Le secteur forestier constitue clairement l'un des meilleurs moyens de stabiliser ou d'étendre l'activité économique dans le Canada rural. La foresterie continuera de jouer un rôle primordial dans l'effacement des disparités régionales. Le secteur forestier joue un rôle essentiel dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique. Même dans les Prairies, les compagnies de produits forestiers sont le deuxième employeur dans le secteur des produits manufacturés.
137. Cependant, si les gestionnaires des terres forestières canadiennes ne s'impliquent pas dans le renouvellement forestier, la principale source de revenus de plus de 100 communautés dont la survie dépend des forêts sera compromise d'ici l'an 2000.

#### Mise en valeur du Nord

138. Comme il a déjà été indiqué, il semble peu probable que l'industrie forestière connaisse un grand développement dans le Yukon et les

Territoires du Nord-Ouest au cours des 20 prochaines années. Toutefois, il est possible de satisfaire aux besoins locaux en bois de construction et en énergie, ainsi que de créer des emplois pour les autochtones. Il existe des techniques pour établir des scieries petites mais efficaces, pour la production locale de bois de construction. Des techniques permettant d'utiliser la biomasse pour la production d'électricité pour les petites communautés sont également mises au point. Cela éliminerait le besoin de transporter par voie aérienne le combustible diesel et l'abattage et les opérations fourniraient de l'emploi.

#### Revendications territoriales des autochtones

139. Des superficies considérables de terres forestières productives au Canada font l'objet de revendications territoriales de la part des autochtones. En Colombie-Britannique, par exemple, plus de 12 millions d'hectares ont été acceptées comme revendiquées légitimement et sont couramment soumises à des négociations. Des revendications portant sur trois autres millions d'hectares sont à l'étude afin d'en vérifier la légitimité. Ces revendications visent donc près d'un tiers des terres forestières productives de la province. En outre, les revendications portant sur les territoires au nord du 60<sup>e</sup> parallèle embrassent virtuellement toutes les forêts situées dans les territoires. De grandes revendications sont aussi à l'étude au Québec et au Labrador. Des revendications semblables mais d'une portée moindre sont étudiées dans d'autres parties du pays. L'incertitude que pose cette question doit être écartée le plus tôt possible.

#### Rôle international en matière de foresterie

140. Depuis de nombreuses années, le Canada a apporté une aide forestière aux pays moins développés. En 1981-82, les dépenses prévues dans ce domaine seront de \$86 millions, fournis surtout par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), la Banque mondiale et d'autres institutions d'aide régionale. Cet apport financier devrait augmenter de 17 % annuellement, ce qui correspondra à l'objectif d'aide accrue au développement qui passerait de 0.5 à 0.7 % du PNB d'ici 1990.
141. La majorité des fonds sont utilisés pour fournir des produits, du matériel et des compétences canadiennes. L'apport d'aide dépend fortement des sociétés de consultants canadiens en foresterie et en génie. Les employés de ces sociétés se comptent par milliers et ont acquis une réputation internationale enviable. Le Canada possède le plus grand nombre de consultants du secteur forestier sur la scène internationale.
142. La foresterie internationale comporte également d'importants aspects nationaux. L'industrie forestière et les gouvernements ont besoin d'information sur les ressources forestières, les industries qui utilisent le bois et les produits commerciaux forestiers des autres pays, afin que des décisions de politiques et des décisions commerciales intelligentes puissent être prises. De nombreux contacts ont lieu avec des organismes internationaux comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Comité sur le bois de la CEE et l'Union internationale des organisations de recherche forestière. Il existe également des accords bilatéraux forestiers avec certains pays, comme d'innombrables

contacts entre l'industrie, les organismes gouvernementaux, les associations, les universités et ainsi de suite.

143. Certaines activités sont clairement du ressort d'autres ministères, comme ceux des Affaires étrangères, de Finance, et de l'Industrie et du Commerce, lorsqu'il s'agit de commerce et de tarifs, de l'ACDI et du CDRI, relativement à certains programmes d'aide. À part ces domaines de responsabilités distinctes, il semble souhaitable que les préoccupations internationales en matière de foresterie soient du ressort d'un organisme plus centralisé. Le Service canadien des forêts, à titre de principal dépositaire des compétences forestières et d'organisme forestier attribué au gouvernement fédéral, semblerait choisi pour jouer un rôle d'appui accentué sur la scène internationale. Les motifs sont nombreux:
- 1) remplir nos obligations de liaison dans le domaine forestier envers les organismes internationaux comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture;
  - 2) appuyer les engagements canadiens envers les pays en voie de développement (en grande partie par l'intermédiaire de l'ACDI et du CDRI) en fournissant des conseils et de l'aide technique, en assurant la formation du personnel et en évaluant les projets;
  - 3) fournir un service de liaison et de renseignements en matière de foresterie internationale au gouvernement fédéral, aux provinces et à l'industrie forestière, et favoriser les intérêts du secteur en prenant des dispositions pour la participation à des conférences internationales en foresterie;
  - 4) établir et surveiller les accords scientifiques et techniques, bilatéraux et multilatéraux, conclus avec les gouvernements étrangers.

#### Questions constitutionnelles

144. Les provinces possèdent la majorité des terres forestières productives au Canada et sont chargées de les administrer convenablement. Leur juridiction, y compris le droit de répartir ou de vendre du bois, est acceptée sans réserve. Les relations forestières entre les provinces et le gouvernement fédéral ont en général été harmonieuses, même au cours des récents débats constitutionnels et des discussions se rapportant à la politique en matière de ressources.
145. Il est également reconnu que les gouvernements fédéral et provinciaux sont en grande partie responsables du climat économique et réglementaire dans lequel se poursuit l'activité industrielle et l'aménagement forestier. Cela peut aboutir à des tensions, notamment dans l'interprétation des lois sur les pêches, l'application des règlements environnementaux et l'homologation des pesticides qui sont utilisés en foresterie. Cela constitue des questions auxquelles il faudra trouver réponse rapidement.

#### E. POSSIBILITÉS

146. Trois stratégies forestières peuvent être utilisées pour décrire la gamme des possibilités offertes:

- 1) un effort moindre au niveau national afin d'affermir la base de ressources;
  - 2) le maintien de la capacité actuelle de production du secteur forestier; et
  - 3) un effort accru pour renforcer la ressource et mettre au point de nouveaux produits;
147. Une diminution dans l'aménagement des forêts traduit une décision délibérée d'amenuiser les valeurs immobilisées dans la forêt et les usines. Les incidences s'en feraient sentir dans les domaines économique, social et environnemental, et toucheraient en premier lieu des régions de l'Atlantique qui sont les plus vulnérables, pour finalement se répercuter dans toute l'économie. Une politique visant à saper la ressource forestière aurait pour résultat une réduction immédiate des investissements dans le secteur de la fabrication. Des réductions massives et du chômage s'ensuivraient dans les 20 à 25 années.
148. Le maintien de l'industrie forestière actuelle exigera une activité accrue en matière de renouvellement forestier ainsi que des recherches à l'appui de cette activité. Cela représente le minimum nécessaire pour stabiliser la base d'emploi existante.
149. La troisième possibilité repose sur l'hypothèse d'une adoption de l'objectif fixé par le CCMRE visant à augmenter la récolte de bois de 40 % entre 1981 et l'an 2000. Les provinces, l'industrie et le gouvernement devraient pour cela prendre des engagements sérieux. Les retombées sociales et économiques ont été décrites comme une augmentation du nombre des emplois se chiffrant entre 75 000 et 100 000 emplois, des recettes en devises étrangères de \$12 milliards et toute une gamme de bénéfices économiques.

#### F. ÉVALUATION DES PROGRAMMES

150. L'efficacité des programmes actuels du SCF a été évaluée, au cours des deux dernières années, selon le cycle de planification d'évaluation des programmes du MDE. Les résultats de l'évaluation ont constitué une bonne partie de la matière de la stratégie proposée. Les évaluations ont, entre autres, mis en évidence le besoin d'une base de données sur les ressources plus complète et plus précise, propre à déterminer des indices fiables de l'efficacité du programme à établir. Il en est question à l'article 117.
151. Les programmes par lesquels se réalisera la stratégie proposée seront structurés de façon à rendre possible une évaluation de l'efficacité et des effets à des étapes choisies de la démarche. L'évaluation se fera selon le calendrier inhérent à la politique et au plan existants du MDE pour l'évaluation des programmes. Les avantages économiques seront mesurés en fonction:
- 1) de l'amélioration quantitative et qualitative des espèces forestières;
  - 2) des réductions, des pertes attribuables aux feux, aux insectes et aux maladies; et
  - 3) des transferts de connaissances techniques dans divers domaines, dont le génie génétique et l'amélioration génétique des arbres.

G. CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES

152. La stratégie forestière a fait l'objet de discussions lors de nombreuses réunions auxquelles participaient les membres du Comité fédéral de stratégie du secteur forestier. Le présent document a été soumis au MIC, au MEER, au ministère des Finances, au Conseil du Trésor, au MAIN, à l'EMR, à Transports Canada, à Agriculture Canada, au DEDE, au MEST et au CNRSG.

H. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'INFORMATION PUBLIQUE

153. Il serait suggéré de rendre public ce document lors de la réunion du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, le 29 septembre.

I. RÉCAPITULATION

154. Le secteur forestier est un élément clé de l'économie canadienne. Il fournit de l'emploi à un million de personnes, est le point d'appui économique d'une grande partie du Canada rural et apporte la contribution la plus importante, et de loin, à la balance des paiements du Canada. L'industrie forestière canadienne est dans une bonne position pour mettre à profit la demande mondiale croissante de bois à condition que certaines mesures soient prises. Des obstacles sont liés au marché, à court et à moyen termes. Les secteurs de l'industrie forestière qui se sont développés en profitant de la protection douanière doivent s'adapter à une plus grande concurrence. Toutefois, le grand défi réside dans l'approvisionnement en bois. Le secteur traverse une difficile période de transition; on exploitait des forêts vierges et l'on doit maintenant créer des forêts aménagées. À moins que l'aménagement forestier ne s'intensifie, l'industrie devra affronter des pénuries de bois dont l'exploitation est rentable. Une intensification de l'aménagement et une meilleure utilisation des forêts exigent de nouvelles connaissances. L'effort de recherche en foresterie et en produits forestiers au Canada est insuffisant et une pénurie sérieuse de main-d'oeuvre professionnelle et scientifique s'est développée. Le présent document traite de nombreuses limitations à surmonter; on y suggère une stratégie générale pour le secteur forestier.

ANNEXE A

TABLEAUX

<u>No du tableau</u>	<u>TITRE</u>
1.	Superficie des terres
2.	Superficie des terres classées selon leur utilisation
3.	Superficie des terres forestières productives inventoriées
4.	Coupe annuelle admissible de bois de résineux sur les terres forestières productives
5.	Coupe annuelle admissible de bois de feuillus sur les terres forestières productives
6.	Statistiques principales - Secteurs des industries forestières - 1979
7.	Statistiques principales par province - Abattage - 1979
8.	Statistiques principales par province - Industries du bois - 1979
9.	Statistiques principales par province - Industries du papier et industries associées - 1979
10.	Nombre d'emplois par secteur de industrie forestière - 1979
11.	Production de bois rond par province
12.	Production de bois de construction par province
13.	Livraisons de panneaux dérivés de bois choisis
14.	Production de pulpe de bois par région
15.	Production de papier par province
16.	Exportations nationales de produits forestiers vers les principales régions commerciales - 1980
17.	Balance commerciale - 1980
18.	Profits des corporations nets d'impôts taux trimestriels désaisonnalisés
19.	Dépenses en immobilisations et en réparations - Industrie forestière
20.	Dépenses publiques en aménagement forestier par fonction en 1979
21.	Évaluation du revenu public produit par l'activité de l'industrie forestière
22.	Exportations mondiales - Produits forestiers - 1978

TABLEAU 1  
 SUPERFICIE DES TERRES  
 (en milliers de km<sup>2</sup>)

Province ou territoire	Terres forestières	Terres agricoles	Autres terres	Total des terres
Terre-Neuve	338	—	32	370
Île du Prince-Édouard	3	3	—	6
Nouvelle-Écosse	41	4	7	53
Nouveau-Brunswick	66	5	1	72
Québec	614	41	702	1 357
Ontario	570	67	254	891
Manitoba	257	85	204	546
Saskatchewan	140	260	170	570
Alberta	341	241	62	644
Colombie-Britannique	521	24	386	931
Territoires du Nord-Ouest	307	—	2 939	3 246
Yukon	219	—	313	532
Canada	3 417	730	5 071	9 218
Pourcentage	37	8	55	100

Source: Institut d'aménagement forestier (1978)

TABLEAU 2  
 SUPERFICIE DES TERRES CLASSÉES SELON LEUR UTILISATION  
 (en milliers de km<sup>2</sup>)

Province ou territoire	Terres forestières non-réservées*	Terres agricoles améliorées	Parcs provinciaux & fédéraux	Total, y compris les autres terres
Terre-Neuve	335	—	3	370
Île du Prince-Édouard	—	2	—	6
Nouvelle-Écosse	40	2	1	53
Nouveau-Brunswick	65	2	1	72
Québec	435	23	195	1 357
Ontario	570	43	50	891
Manitoba	251	52	13	546
Saskatchewan	131	189	9	570
Alberta	318	118	62	644
Colombie-Britannique	482	7	46	931
Yukon	219	—	22	532
Territoires du Nord-Ouest	295	—	36	3 246
Canada	3 141	437	438	9 218
Pourcentage	34	5	5	100

\* Les terres forestières "réservées" sont celles qui ne peuvent également être utilisées pour y faire croître ou pour y récolter des arbres.

Source: Annuaire du Canada; Inventaire forestier de Canada (1976)

TABLEAU 3  
 SUPERFICIE DES TERRES FORESTIÈRES PRODUCTIVES INVENTORIÉES  
 (en milliers de km<sup>2</sup>)

Province ou territoire	Terres provinciales propriété de la Couronne	Terres fédérales propriété de la Couronne	Terres privées	Total
Terre-Neuve	81	—	5	85
Nouvelle-Écosse	9	—	29	38
Nouveau-Brunswick	27	—	34	61
Québec <sup>1/</sup>	338	—	35	373
Ontario	384	4	42	430
Manitoba	130	1	2	132
Saskatchewan	78	2	—	80
Alberta	201	2	—	203
Colombie-Britannique	474	3	5	482
Territoire du Nord-Ouest	— — —	33	—	33
Yukon	— — —	67	—	67
Canada	1 722	112	152	1 984
Pourcentage	87	5	8	100

<sup>1/</sup> Les détails d'inventaire portant sur environ 179 000 km<sup>2</sup> au Québec ne sont pas encore disponibles; les chiffres cités pour le Québec sont par conséquent trop bas.

Source: Institut d'aménagement forestier (1978)

TABLEAU 4  
 COUPE ANNUELLE ADMISSIBLE DE BOIS DE RÉSINEUX SUR LES  
 TERRES FORESTIÈRES PRODUCTIVES  
 (en milliers de m<sup>3</sup>)

Province ou territoire	Coupe annuelle admissible 1979	Récolte (moyenne 1979-1980)	Excédent ou (déficit)
Terre-Neuve	2 940	2 594	346
Île du Prince-Édouard	150 *	150	—
Nouvelle-Écosse	3 273	3 804	(531)
Nouveau-Brunswick	6 790	7 577	(787)
Québec	36 000	28 352	7 648
Ontario	26 720	17 529	9 191
Manitoba	6 076	1 715	4 361
Saskatchewan	3 500	3 230	270
Alberta	14 639	7 170	7 469
Colombie-Britannique	73 483 **	75 199	(1 716)
Yukon	125 *	125	—
Territoires du Nord-Ouest	54 *	54	—
<b>Canada</b>	<b>173 750</b>	<b>147 499</b>	<b>26 251</b>

\* Les chiffres de coupe admissible ne sont pas disponibles en ce qui concerne le bois de résineux. Le chiffre cité ici est le même que celui de la récolte moyenne indiqué à la colonne 2.

\*\* Les chiffres de coupe admissible ne sont pas encore disponibles pour la C.-B. en ce qui concerne les terres privées autres que les terres de fermes forestières autorisées et les certaines vieilles tenures temporaires. La récolte totale pour ces terres dépasse probablement une coupe annuelle soutenue. Dans le cas des terres provinciales de la Couronne, la récolte équivaut environ à la coupe annuelle admissible. L'évaluation présentée ici inclut 5 millions de m<sup>3</sup> de terres privées.

Source: Statistique Canada, Service canadien des forêts et chiffres fournis par les provinces en 1981.

TABLEAU 5  
 COUPE ANNUELLE ADMISSIBLE DE BOIS DE FEUILLUS SUR LES  
 TERRES FORESTIÈRES PRODUCTIVES  
 (en milliers de m<sup>3</sup>)

Province ou territoire	Coupe annuelle admissible	Récolte (moyenne 1979-1980)	Excédent ou (déficit)
Terre-Neuve	24 *	24	-
Île du Prince-Édouard	122 *	122	-
Nouvelle-Écosse	1 404	527	877
Nouveau-Brunswick	2 665	1 440	1 225
Québec	14 000	4 067	9 933
Ontario	15 802	3 972	11 830
Manitoba	2 271	217	2 054
Saskatchewan	4 156	410	3 746
Alberta	13 531	78	13 453
Colombie-Britannique	226 *	226	-
Yukon	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-
<b>Canada</b>	<b>54 201</b>	<b>11 083</b>	<b>43 118</b>

\* Aucun chiffre pour la coupe admissible n'est publié en ce qui concerne le bois de feuillus. Le chiffre cité est le même que celui de la récolte moyenne indiqué à la colonne 2.

Source: Statistique Canada, Service canadien des forêts et chiffres fournis par les provinces (1981).

TABLEAU 6

## STATISTIQUES PRINCIPALES - SECTEURS DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

1979

Secteur	ACTIVITÉ DE FABRICATION										ACTIVITÉ TOTALE		
	Travailleurs (production) & autres					Millions de Dollars					Total-employés	Salaires	Valeur totale ajoutée
	Établissements	nombre	milliers	Heures de travail payées	Salaires	Combustible & électricité	Matériaux et approv.	Valeur des livraisons provenant du fabricant	Valeur ajoutée	nombre *			
Abattage	2 849	48 317	96 268	927	102	3 008	5 021	2 035	57 971	1 115	2 053		
Industries du bois	3 208	103 025	216 455	1 687	183	4 927	8 808	3 965	123 043	2 074	4 021		
Industries du papier et connexes	732	98 667	204 986	1 802	960	5 654	12 287	5 733	128 933	2 491	5 756		
Total	6 789	250 009	517 709	4 416	1 245	13 589	26 116	11 733	309 947	5 680	11 830		

\* Cela inclut les propriétaires et les associés qui travaillent dans leurs entreprises.

Source: Statistique Canada

TABLEAU 7  
STATISTIQUES PRINCIPALES PAR PROVINCE  
ABATTAGE  
1979

Province	ACTIVITÉ D'ABATTAGE										ACTIVITÉ TOTALE		
	Établissements		Travailleurs (production) & autres				Millions de Dollars				Valeur ajoutée	Total-employés	Valeur totale ajoutée
	nombre	nombre	Heures de travail payées	Salaires	Combustible & électricité	Matériaux et approv.	Valeur des livraisons provenant du fabricant	nombre*	Millions de Dollars				
Terre-Neuve	19	1 267	2 557	21	3	20	62	39	1 520	26	39		
Île du Prince Édouard	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Nouvel-Écosse	173	985	2 102	11	2	64	92	28	1 317	14	29		
Nouveau-Brunswick	220	3 849	7 933	54	7	117	228	107	4 540	64	109		
Québec	363	10 899	22 211	198	26	311	704	353	13 303	237	356		
Ontario	321	8 096	16 572	164	17	306	589	277	9 901	197	279		
Manitoba	28	389	792	8	x	22	37	14	522	10	14		
Saskatchewan	69	497	1 032	9	4	36	60	23	724	12	24		
Alberta	96	919	1 893	17	2	40	74	35	1 204	22	36		
Colombie-Britannique	1 559	21 416	41 176	445	41	2 092	3 175	1 159	24 940	533	1 167		
Yukon&T.N.-O.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total	2 849	48 317	96 268	927	102	3 008	5 021	2 035	57 971	1 115	2 053		

Remarque: Les chiffres cités pour Terre-Neuve comprennent les chiffres relatifs à l'unique établissement de l'P.-É.  
Le total des employés comprend les propriétaires et les associés qui travaillent dans leurs entreprises.  
Source: Statistique Canada

TABLEAU 8  
STATISTIQUES PRINCIPALES PAR PROVINCE  
INDUSTRIES DU BOIS - 1979

Province	ACTIVITÉ DE FABRICATION										ACTIVITÉ TOTALE		
	Établis- ments	Travailleurs (production) & autres				Combustible & électricité	Matériaux et approv.	Valeur des livraisons provenant du fabricant	Valeur ajoutée	Total-employés		Valeur totale ajoutée	
		nombre	Heures de travail payées	Salaires	milliers					nombre	Salaires		Millions de Dollars
Terre-Neuve	70	280	599	3	1	12	20	7	433	5	7		
Île du Prince Édouard	26	x	x	x	x	x	x	x	220*	x	x		
Nouvel-Écosse	141	1 828	3 864	19	2	43	92	48	2 208	23	49		
Nouveau- Brunswick	156	3 772	8 427	47	9	142	239	99	4 394	57	100		
Québec	994	24 087	53 392	303	x	830	1 609	813	30 135	396	828		
Ontario	761	19 283	40 815	252	31	691	1 320	620	23 129	320	629		
Manitoba	94	1 686	3 523	22	2	61	114	53	2 098	29	55		
Saskatchewan	46	1 527	3 091	24	4	68	119	51	1 877	31	52		
Alberta	200	5 523	11 513	82	x	234	446	210	7 005	112	227		
Colombie- Britannique	717	44 850	90 840	932	87	2 840	4 841	2 061	51 507	1 099	2 068		
Yukon & T.N.-O.	3	x	x	x	x	x	x	x	37*	x	x		
Total	3 208	103 025	216 455	1 687	183	4 927	8 808	3 965	123 043	2 074	4 021		

\* Évaluation faite par le Service canadien des forêts; inclut les propriétaires et les associés qui travaillent dans leurs entreprises.

Source: Statistique Canada

TABLEAU 9  
STATISTIQUES PRINCIPALES PAR PROVINCE  
INDUSTRIES DU PAPIER ET INDUSTRIES ASSOCIEES - 1979

Province	ACTIVITÉ DE FABRICATION										ACTIVITÉ TOTALE		
	Travailleurs (production) & autres			Matériaux et approv.	Valeur des livraisons provenant du fabricant	Valeur ajoutée	Total-employés		Valeur totale ajoutée	nombre	Millions de Dollars	nombre	Millions de Dollars
	Établissements	Heures de travail payées	Salaires				Salaires	Salaires					
	nombre	milliers		Millions de Dollars									
Terre-Neuve	8	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Île du Prince Édouard	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	14	2 356	5 168	42	34	117	316	169	59	168	3 175	59	168
Québec	18	4 818	9 647	88	102	295	640	244	117	252	6 145	117	252
Ontario	221	34 142	71 240	606	328	1 806	4 016	1 900	824	1 902	44 338	824	1 902
Manitoba	334	35 811	74 456	600	253	2 008	3 872	1 643	827	1 662	46 179	827	1 662
Saskatchewan	27	x	x	x	x	x	x	x	x	x	1 800*	x	x
Alberta	6	x	x	x	x	x	x	x	x	x	1 200*	x	x
Colombie-Britannique	30	1 913	3 975	35	11	156	283	114	47	118	2 576	47	118
Yukon&T.N.-O.	74	15 070	30 632	339	191	1 021	2 537	1 328	506	1 323	21 000	506	1 323
Total	732	98 667	204 986	1 802	960	5 654	12 287	5 733	2 491	5 756	128 933	2 491	5 756

\* Évaluation faite par le Service canadien des forêts; inclut les propriétaires et les associés qui travaillent dans leurs entreprises.  
Source: Statistique Canada

TABLEAU 10

## NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR DE INDUSTRIE FORESTIÈRE

1979

	Abattage	Industries du bois	Industries du papier et industries connexes	Total
Terre-Neuve	1 520	433	2 520*	4 473
Ile du Prince-Édouard	-	220*	-	220
Nouvelle-Écosse	1 317	2 208	3 175	6 700
Nouveau-Brunswick	4 540	4 394	6 145	15 079
Québec	13 303	30 135	44 338	87 776
Ontario	9 901	23 129	46 179	79 209
Manitoba	522	2 098	1 800*	4 420
Saskatchewan	724	1 877	1 200*	3 801
Alberta	1 204	7 005	2 576	10 785
Colombie-Britannique	24 940	51 507	21 000	97 447
Yukon & Territoires du Nord-Ouest	-	37*	-	37
Canada	57 971	123 043	128 933	309 947

\* Évaluation faite par le Service canadien des forêts

Source: Statistique Canada

TABLEAU 11  
 PRODUCTION DE BOIS ROND PAR PROVINCE  
 (milliers de m<sup>3</sup>)

Année	Terre-Neuve	Île du Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon & T.N.-O.	Total Canada
1950	3 200	283	3 313	5 635	27 694	14 611	1 614	1 982	3 596	23 588	85	85 602
1960	3 597	311	2 775	5 295	24 919	15 319	1 274	1 416	4 191	33 980	170	93 247
1970	2 849	245	3 224	6 815	28 899	16 801	1 260	2 375	4 144	54 726	83	121 419
71	2 324	212	3 236	6 905	26 581	15 839	1 556	2 292	4 138	56 551	68	119 701
72	2 355	188	3 256	7 225	27 827	17 361	1 835	2 641	4 893	56 451	97	124 131
73	2 952	172	3 596	8 868	29 350	18 446	1 828	2 718	5 599	70 137	140	143 806
74	3 211	190	3 996	8 781	32 712	18 867	2 101	2 777	5 058	60 086	147	137 928
1975	2 452	167	3 539	6 906	28 407	14 215	2 022	2 313	4 964	50 078	198	115 262
76	2 345	165	3 455	7 479	29 058	17 743	1 742	2 866	5 627	69 521	128	140 126
77	2 195	138	3 676	7 702	31 063	19 269	1 784	2 958	6 371	69 971	133	145 262
78	2 288	159	4 157	8 509	34 079	20 187	1 803	2 863	6 519	75 164	167	155 895
79	2 481	223	4 389	8 750	35 736	21 294	1 903	3 579	6 995	76 195	212	161 757
1980	2 800	300	4 300	9 300	35 100	21 700	1 960	3 700	7 500	74 700	140	161 500

Source: Statistique Canada

TABLEAU 12  
 PRODUCTION DE BOIS DE CONSTRUCTION PAR PROVINCE  
 (milliers de m<sup>3</sup>)

Année	Terre-Neuve	Île du Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon & T.N.-O.	Total Canada
1950	106	28	663	706	2 667	1 935	137	155	781	8 281	7	15 468
1960	68	19	548	656	2 634	1 484	80	158	727	12 520	14	18 909
1970	83	28	465	661	3 786	2 004	122	248	1 099	18 071	16	26 580
71	76	33	373	677	4 052	2 110	165	285	1 180	21 092	12	30 056
72	75	28	441	736	4 975	2 280	236	294	1 395	22 436	9	33 005
73	118	33	472	703	5 563	2 672	184	394	1 902	24 602	7	36 650
74	87	28	468	716	5 276	2 831	274	289	1 521	20 628	6	32 124
1975	70	28	387	680	4 787	2 313	193	264	1 003	17 569	10	27 305
76	102	28	443	769	5 731	2 773	228	460	1 201	25 074	11	36 822
77	113	28	435	756	6 493	3 191	233	514	1 477	28 378	14	41 633
78	113	38	448	935	7 572	3 828	250	488	1 631	29 570	14	44 887
79	118	40	492	1 059	8 119	4 150	270	444	1 622	30 358	28	46 700
1980	p 118e	40e	436	1 116	8 023	4 271	216	380	1 614	28 269	28e	44 511

Source: Statistique Canada

TABLEAU 13

## LIVRAISONS DE PANNEAUX DÉRIVÉS DE BOIS CHOISIS

(milliers de m<sup>3</sup>)

	Contreplaqué		1/ Panneaux de particule		Total
	Bois de résineux	Bois de feuillus	Type I	Type II	
1950	258	57	..	..	..
1960	917	152	..	..	..
1970	1 664	191	..	..	257
71	1 856	209	..	..	378
72	1 995	226	..	..	475
73	2 149	250	..	..	565
74	1 842	218	..	..	510
1975	1 979	180	..	..	563
76	2 134	190	285	473	758
77	2 359	194	384	513	897
78	2 576	217	457	617	1 074
79	2 379 <u>2/</u>		528	704	1 232
1980	2 404	..	577	724	1 301

1/ Le type I est un panneau de particule du genre aspénite dont la cohésion est assurée par un liant résinique.

2/ En 1979, les relevés de Statistique Canada, modifiés, incluaient tous les contreplaqués destinés à la construction. Le chiffre indiqué ici ne comprend pas le peuplier afin de préserver l'uniformité de la série.

Source: Statistique Canada

TABLEAU 14

## PRODUCTION DE PULPE DE BOIS PAR RÉGION

(milliers de tonnes métriques)

	Québec	Ontario	Colombie- Britannique	Province de l'Atlantique	Provinces des Prairies	Total
1950	3 559	2 085	705	1 008	331	7 688
1960	4 055	2 692	1 927	1 430	294	10 398
1970	5 898	3 601	4 100	2 491	520	16 610
71	5 666	3 447	4 409	2 419	601	16 543
72	5 894	3 572	4 576	2 767	646	17 455
73	5 591	3 669	5 337	3 217	750	18 565
74	6 353	3 877	5 267	3 305	877	19 679
75	5 198	2 540	3 998	2 560	817	15 113
76	5 882	3 060	5 320	2 784	902	17 946
77	5 860	3 662	4 831	2 876	940	18 168
78	6 632	4 127	5 426	2 941	1 027	20 728
79	6 869	4 322	5 523	2 956	1 058	20 728
1980						19 945

Source: Statistique Canada

Remarque: Environ 76% sont utilisés dans la production de papier et de carton au Canada.

TABLÉAU 15

PRODUCTION DE PAPIER PAR PROVINCE  
(milliers de tonnes métriques)

Année	Québec			Ontario			Colombie-Britannique		Autres provinces			Canada		
	Papier journal et carton	Autres papier et carton	Total	Papier journal	Autre papier et carton	Total	Total papier et carton	Total papier et carton	Papier journal et carton	Autre papier et carton	Total	Papier journal	Autre papier et carton	Total
1950	2 510	499	3 009	1 125	602	1 727	452	993	4 420	1 355	6 100	6 069	2 027	8 096
1960	2 661	600	3 544	1 459	855	2 314	1 043	1 195	7 997	3 257	11 254	7 734	3 420	11 162
1970	3 766	1 298	5 064	1 686	1 198	2 883	1 675	1 631	8 000	3 002	11 002	8 359	4 225	12 584
71	3 609	1 148	4 957	1 609	1 220	2 820	1 826	1 545	8 712	3 507	12 219	7 010	3 056	10 066
72	3 793	1 529	5 322	1 625	1 310	2 935	1 834	1 791	8 063	3 728	11 791	8 066	4 070	12 136
73	3 671	1 559	5 230	1 769	1 464	3 233	2 029	2 093	8 739	4 637	13 376	8 642	4 999	13 641
74	4 079	1 657	5 736	1 778	1 626	3 404	1 952	2 120	8 625	4 765	13 390	7 975	3 529	11 504
1975	3 529	1 236	4 765	1 140	959	2 099	1 477	1 725	8 663	3 728	12 391	8 066	4 070	12 136
76	3 931	1 447	5 378	1 411	1 181	2 592	1 977	1 844	8 739	4 637	13 376	8 642	4 999	13 641
77	3 726	1 560	5 286	1 610	1 476	3 086	1 952	1 813	8 739	4 637	13 376	8 642	4 999	13 641
78	4 124	1 830	5 954	1 663	1 654	3 317	2 137	1 967	8 642	4 999	13 641	8 642	4 999	13 641
79	4 075	1 996	6 071	1 743	1 810	3 553	2 154	1 863	8 625	4 765	13 390	8 625	4 765	13 390
1980														

Source : Statistique Canada

TABLEAU 16

EXPORTATIONS NATIONALES DE PRODUITS FORÊSTIERS  
VERS LES PRINCIPALES RÉGIONS COMMERCIALES

1980

(millions de dollars)

	Bois de résineux de construction	Pulpe de bois	Papier journal	Autres	Total	%
États-Unis	1 977	1 912	2 927	1 258	8 074	63
Royaume-Uni	233	204	251	157	845	7
Autres pays de la CEE	269	889	87	237	1 482	11
Japon	501	458	9	137	1 105	9
Australie	62	39	66	29	196	1
Autres	220	368	342	181	1 111	9
<b>Total</b>	<b>3 262</b>	<b>3 870</b>	<b>3 682</b>	<b>1 999</b>	<b>12 813</b>	<b>100%</b>

Source : Statistique Canada

TABLEAU 17  
BALANCE COMMERCIALE 1980  
(millions de dollars)

	Importations	Exportations	Écoulement net (+ à l'extérieur) (- à l'intérieur)
<u>Industrie forestière</u>			
Bois de construction	236	3 367	+ 3 131
Contreplaqué, placage, planches	87	237	+ 150
Pulpe de bois	75	3 870	+ 3 795
Papier journal	-	3 682	+ 3 682
Autres genres de papier et carton	390	949	+ 559
Pulpe de bois	14	26	+ 12
Particules de pulpe de bois	2	91	+ 89
Autres matériaux de bois brut	83	105	+ 22
Autres produits	131	405	274
	<u>1 018</u>	<u>12 732</u>	<u>+ 11 714</u>
<u>Produits de la ferme, aliments et breuvages (y compris les animaux vivants)</u>			
	4 803	8 270	+ 3 467
<u>Matériaux bruts, non destinés à l'alimentation</u>			
Charbon	811	934	+ 123
Pétrole brut	6 921	2 899	- 4 022
Gaz naturel	-	3 984	+ 3 984
Minéraux, concentrés et ferraille	2 125	4 216	+ 2 091
Autres matériaux	1 676	2 505	+ 829
	<u>11 533</u>	<u>14 538</u>	<u>+ 3 005</u>
<u>Produits fabriqués, non destinés à l'alimentation</u>			
Textiles	1 275	259	- 1 016
Produits chimiques, y compris les engrais	3 354	4 093	+ 739
Fer et acier	1 413	2 083	+ 668
Métaux non-ferreux	2 579	6 090	+ 3 511
Electricité	-	773	+ 773
Autres produits	3 235	3 772	+ 537
	<u>11 858</u>	<u>17 070</u>	<u>+ 5 212</u>
<u>Produits finis, non destinés à l'alimentation</u>			
Machines	8 843	3 405	- 5 438
Transport et locomotion	15 911	13 706	- 2 205
Autres, y compris les biens ménagers et personnels	14 399	6 022	- 8 377
	<u>39 153</u>	<u>23 133</u>	<u>- 16 020</u>
<b>Total (y compris les transactions commerciales spéciales)</b>	<b>69 128</b>	<b>75 964</b>	<b>+ 6 826</b>

Source: Statistique Canada

**TABEAU 18**  
**PROFITS DES CORPORATIONS NETS D'IMPÔTS**  
**TAUX TRIMESTRIELS DÉSAISONNALISÉS**  
(en millions de dollars)

**INDUSTRIES DU BOIS - Y COMPRIS L'INDUSTRIE DU MEUBLE**

Année	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Annuel
73	51	68	53	59	231
74	50	56	22	9	137
1975	18	39	3	28	88
76	42	35	39	53	169
77	51	41	68	69	229
78	63	103	105	110	381
79	133	148	139	104	524
1980	70	38	50	83	241
81	55				

**INDUSTRIE DU PAPIER, INDUSTRIES CONCRETES ET FORESTERIE**

73	-13	81	82	99	249
74	140	170	205	174	689
1975	132	130	55	20	337
76	30	87	81	88	286
77	80	77	107	90	354
78	104	104	217	265	690
79	301	300	55	371	1 027
1980	392	464	382	441	1 679
81	313				

**TOUS LES FABRICANTS**

73	793	893	953	1 093	3 732
74	1 220	1 249	1 288	1 091	4 848
1975	1 045	1 157	1 076	1 049	4 327
76	1 095	1 138	1 025	959	4 217
77	1 050	1 105	1 163	1 302	4 629
78	1 306	1 465	1 649	1 928	6 339
79	2 136	2 254	2 227	2 560	9 177
1980	2 495	2 597	2 450	2 695	10 277
81	2 523				

Source : Statistique Canada

TABLEAU 19  
DEPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN RÉPARATIONS

INDUSTRIE FORESTIERE

(en millions de dollars)

	Abattage	Industries du bois	Industries du papier et industries connexes	Total
1960	102.4	75.6	269.4	447.4
1970	173.0	224.3	758.4	1 155.7
71	182.0	244.0	781.5	1 207.5
72	216.0	287.7	708.4	1 212.1
73	302.0	416.8	712.8	1 431.6
74	391.4	443.1	967.9	1 802.4
1975	359.1	408.9	954.7	1 722.7
76	382.0	445.1	1 186.6	2 013.7
77	439.5	466.0	1 289.4	2 194.9
78	502.5	590.9	1 260.5	2 353.9
79	589.1	716.5	1 550.9	2 856.5
1980 (1)	635.1	718.2	2 106.3	3 459.6
81 (2)	712.2	810.4	2 755.8	4 278.4
83 (3)	696.8	834.2	3 000.1	4 531.1

(1) Dépenses préliminaires réelles

(2) Intentions

(3) Intentions modifiées :

Source : Statistique Canada

**TABLEAU 20**  
**DÉPENSES PUBLIQUES EN AMÉNAGEMENT FORESTIER**  
**PAR FONCTION EN 1979**  
(millions de dollars)

	Provinces		Fédéral		Total
	fonds provinciaux	fonds fédéraux	territoires	autres	
Sylviculture	118.9	32.5	-	4.8	156.2
Protection	126.1	0.4	7.6	9.0	143.1
Aménagement de l'accès	64.6	14.1	-	-	78.7
Recherche	8.5	0.8	0.1	5.1	14.5
Inventaire	14.5	1.1	0.4	0.2	16.2
Acquisition de terres forestières	2.0	0.2	-	-	2.2
Administration et dépenses diverses	171.4	2.9	3.2	23.6	201.1
	506.0	52.0	11.3	42.7	612.0

Note: One of the more important figures is silviculture, which consists principally of regeneration and timber stand improvement. The 1979 figure of \$156.2 million is equivalent to 5 cents on each dollar of tax revenue generated from the forest sector.

Source: Canadian Pulp and Paper Association  
Source: Association canadienne des pâtes et papiers

Remarque: Les chiffres cités pour la sylviculture, activité qui consiste principalement en renouvellement forestier et en amélioration du bois sur pied, sont parmi les plus importants. Le chiffre de \$ 156,2 millions pour 1979 représente 5 cents pour chaque dollar de revenu imposable produit par le secteur forestier.

**TABLEAU 21**  
**EVALUATION DU REVENU PUBLIC PRODUIT PAR**  
**L'ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE**  
**EN 1979**  
(en millions de dollars)

	Provincial	Fédéral	Total
<b>Ressource forestière</b>			
- bois sur pied, redevances, autres droits	679.7	-	679.7
Taxe d'abattage	54.5	-	54.5
<b>Impôt sur le revenu</b>			
- payé par les sociétés	294.2	542.3	836.5
- payé par les employés	412.0	648.6	1 060.6
Droits d'accise prélevées sur le fabricant	-	88.3	88.3
<b>Autres taxes de vente</b>			
- payées par les sociétés	189.1	-	189.1
- payées par les employés	105.5	-	105.5
<b>Droits d'entrée</b>	-	32.5	32.5
	<b>1 735.0</b>	<b>1 311.7</b>	<b>3 046.7</b>
<b>Source de revenu</b>			
- sociétés	1 217.5	663.1	1 880.6
- employés	517.5	648.6	1 166.1

Source : Association canadienne des pâtes et papiers

TABLEAU 22

EXPORTATIONS MONDIALES - PRODUITS FORESTIERS

1978

(millions de dollars US)

	Bois rond	Bois de construction	Panneaux dérivés du bois	Pulpe de bois	Papier et carton	Total
Total Amérique du Nord	1 482	3 434	384	2 740	4 163	12 201
Canada	100	2 866	195	1 933	3 050	8 152
Etats-Unis	1 382	568	189	807	1 105	4 051
Amérique du Sud	31	133	113	165	108	550
Scandinavie	112	1 722	412	1 747	4 060	8 053
URSS	697	945	150	339	317	2 348
Asie du Sud-Est	1 818	684	330	-	19	2 851
Afrique	580	151	72	121	45	969
Océanie	170	49	14	74	100	407
Autres	831	1 997	2 212	418	4 687	10 245
Total	5 721	9 115	3 687	5 504	13 499	37 526

1/ Total Amérique du Nord

Amérique du Sud  
Scandinavie. 2/

3/

1/ Le Mexique est compris dans l'Amérique du Sud

2/ Y compris la Finlande

3/ Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour

Source : Organisation pour l'agriculture et l'alimentation

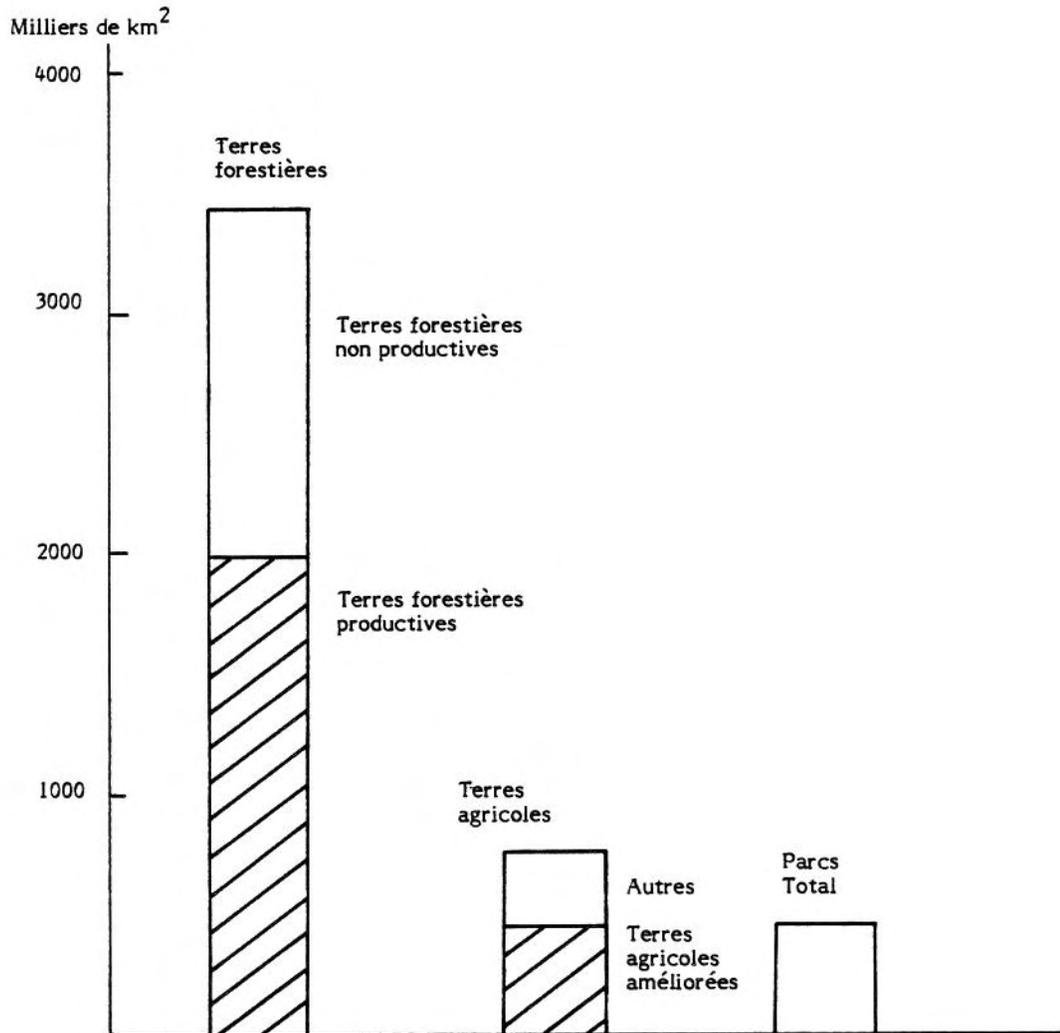
ANNEXE B  
DIAGRAMMES

<u>No du diagramme</u>	<u>TITRE</u>
1.	Comparaison de superficie entre les terres forestières et les terres agricoles et les parcs
2.	Comparaison de volume entre la coupe annuelle admissible et la production forestière primaire
3.	Indices des prix de vente mensuels - Bois de construction, bois de résineux, épinette, intérieur de la Colombie-Britannique
4.	Indices des prix de vente mensuels - Bois de construction, bois de résineux, épinette, à l'est des Rocheuses
5.	Indices des prix de vente mensuels - Contreplaqués, bois de résineux, épinette et pin
6.	Indices des prix de vente mensuels - Pâte de bois, pâte au sulfate et à la soude, qualités de papier, pâte blanchie, bois de résineux, pour l'exportation
7.	Indices des prix de vente mensuels - Papier journal, blanc en rouleau, pour l'exportation
8.	Profits des corporations net d'impôts - Industries du bois, y compris l'industrie du meuble
9.	Profits des corporations nets d'impôts - Industries du papier et industries connexes, et foresterie



DIAGRAMME 1

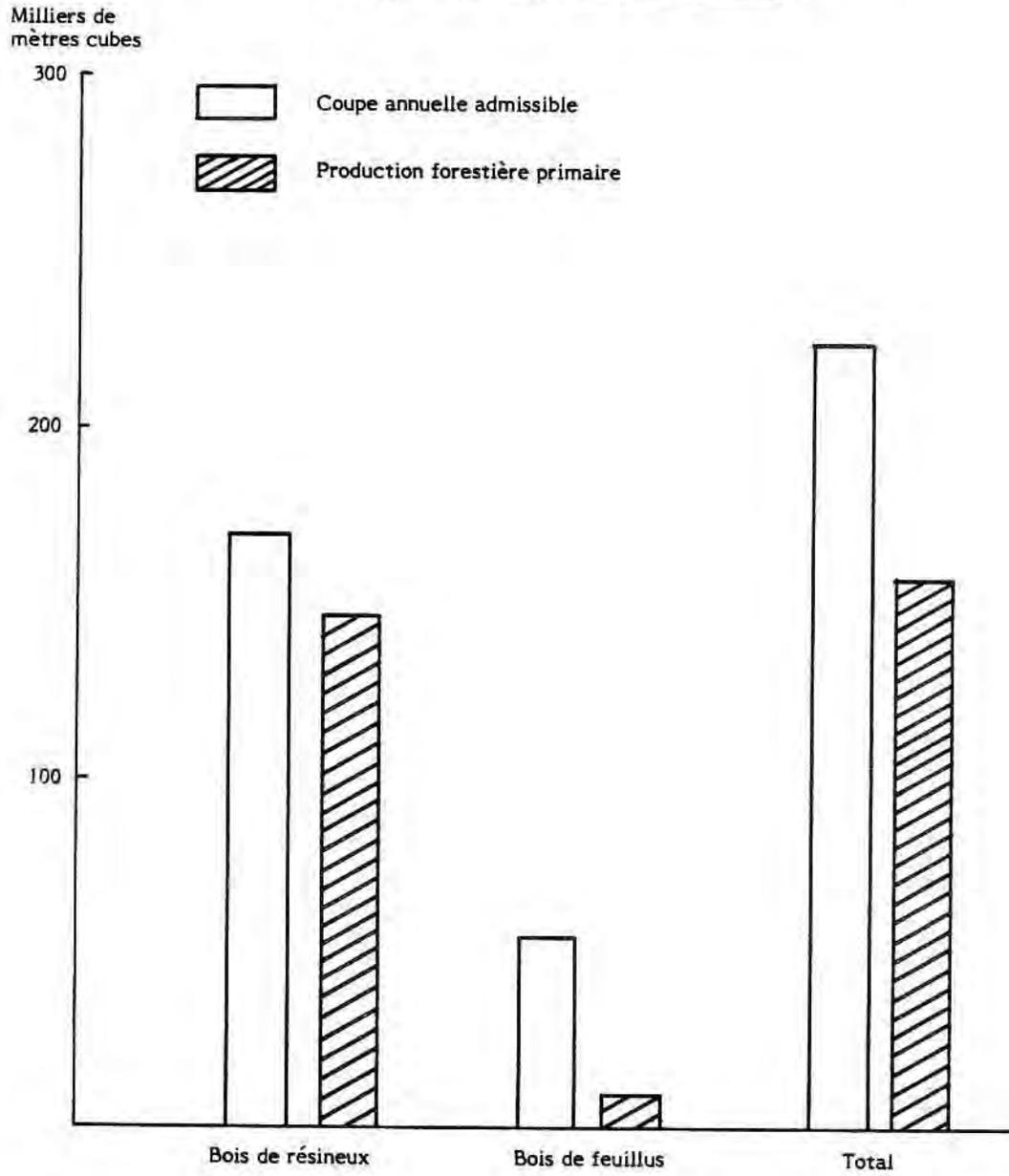
COMPARAISON DE SUPERFICIE ENTRE LES TERRES FORESTIÈRES ET LES TERRES AGRICOLES ET LES PARCS



Source: Annuaire du Canada  
Service canadien des forêts

DIAGRAMME 2

COMARAIISON DE VOLUME ENTRE LA COUPE ANNUELLE ADMISSIBLE  
ET LA PRODUCTION FORESTIÈRE PRIMAIRE



Source: Evaluations du Service canadien des forets, 1981

DIAGRAMME 3  
INDICES DES PRIX DE VENTE MENSUELS  
BOIS DE CONSTRUCTION, BOIS DE RÉSINEUX, ÉPINETTE, INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

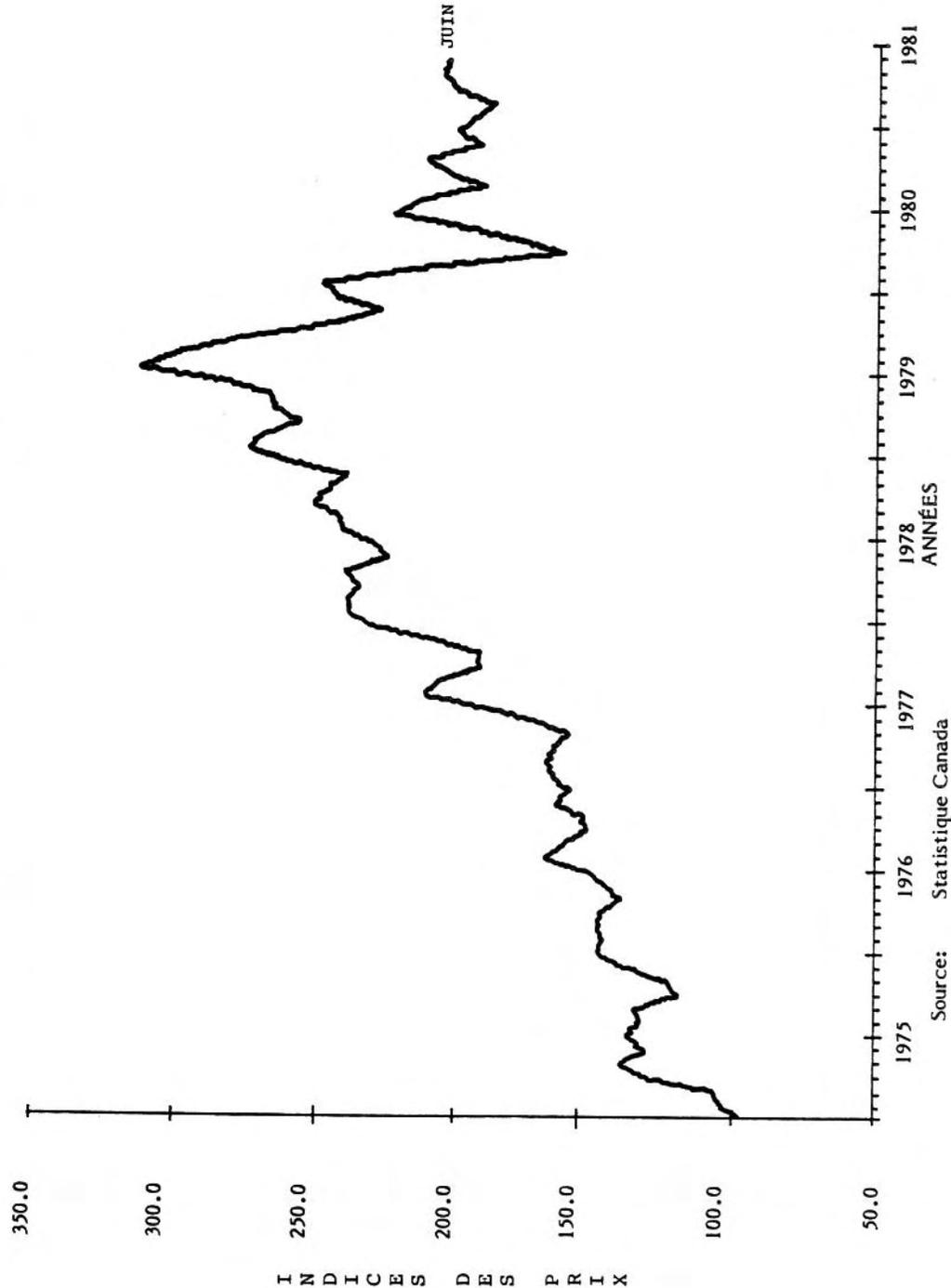
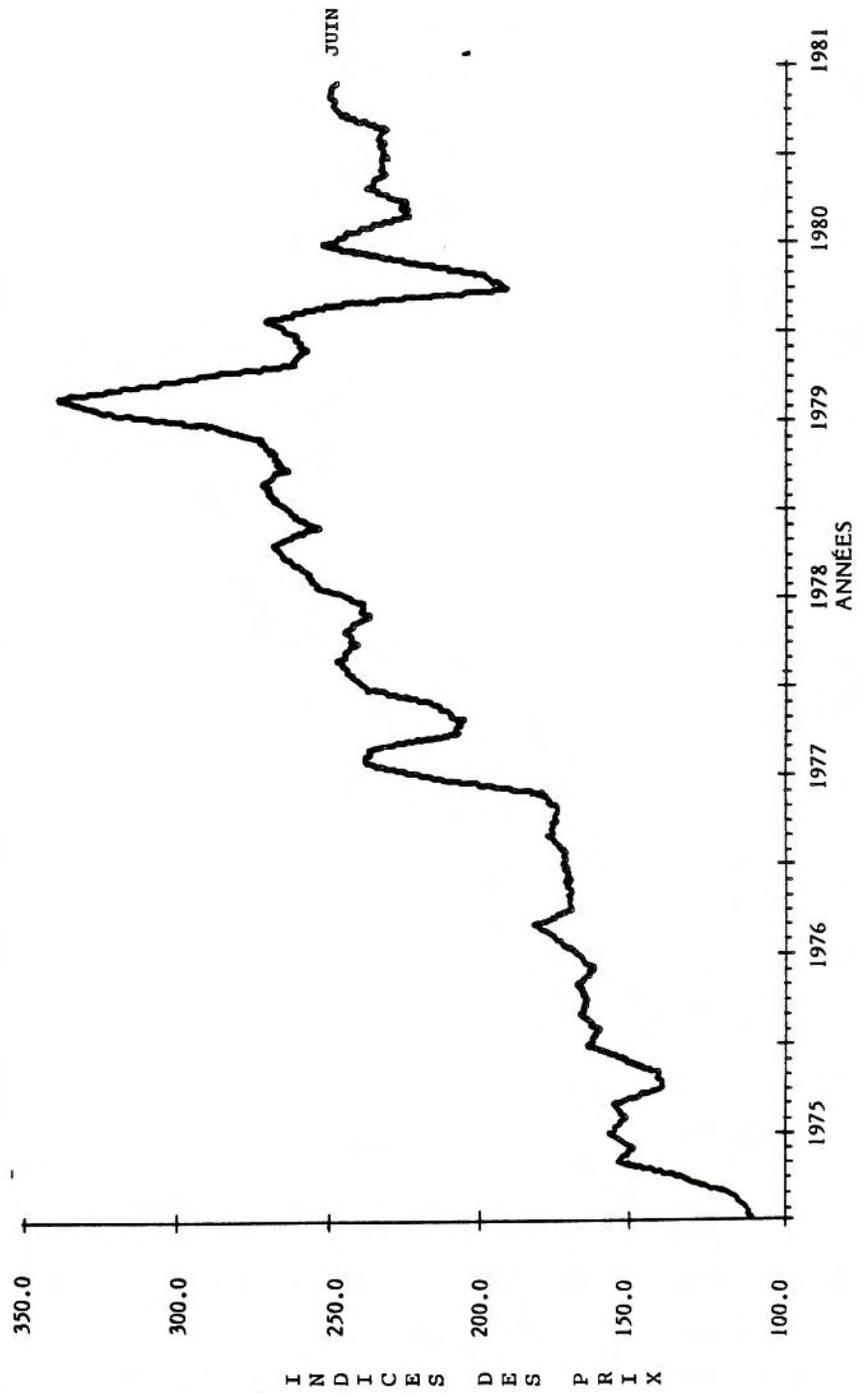
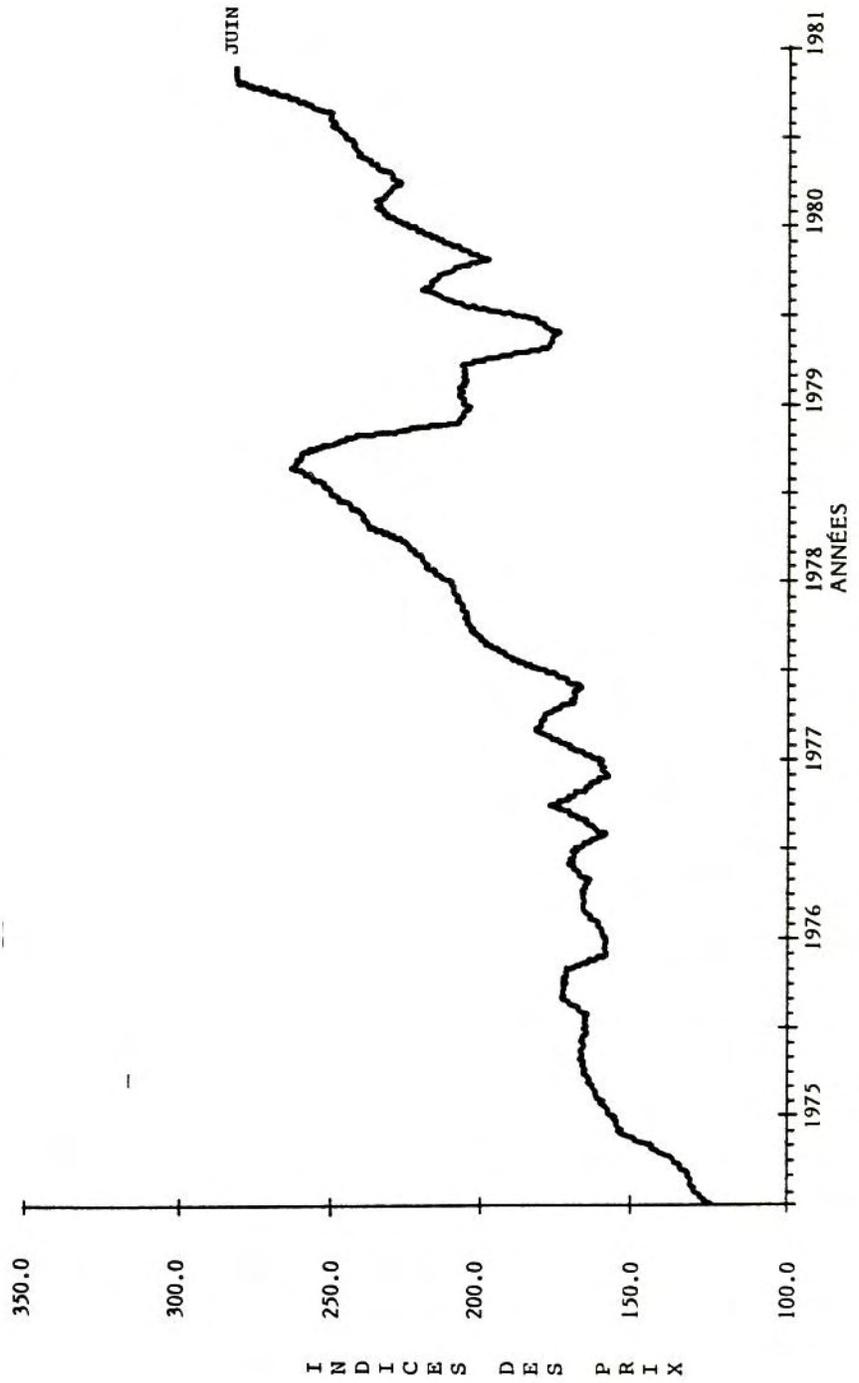


DIAGRAMME 4  
 INDICES DES PRIX DE VENTE MENSUELS  
BOIS DE CONSTRUCTION, BOIS DE RÉSINEUX, ÉPINETTE, À L'EST DES ROCHEUSES



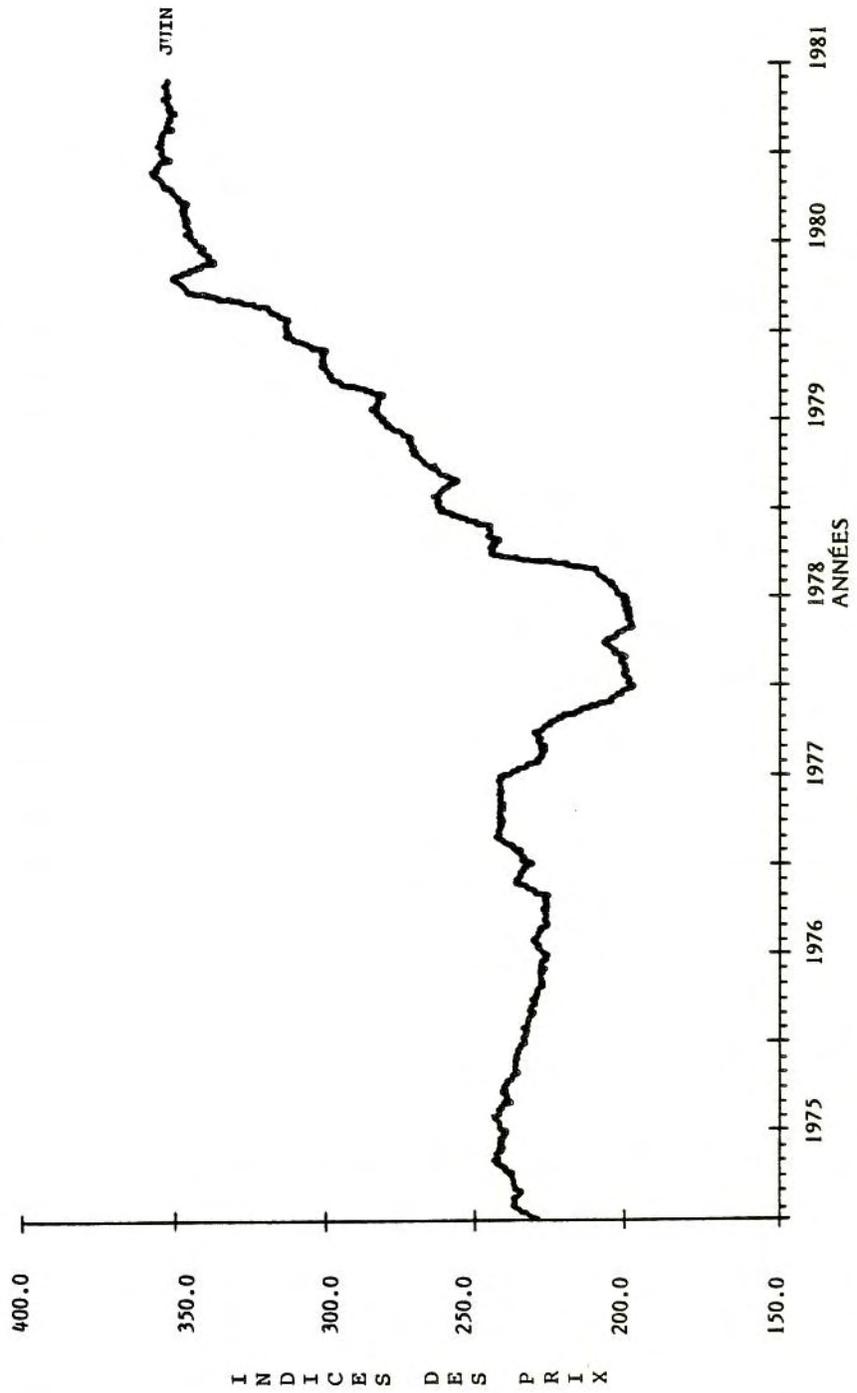
Source: Statistique Canada

DIAGRAMME 5  
INDICES DES PRIX DE VENTE MENSUELS  
CONTREPLAQUÉS, BOIS DE RÉSINEUX, ÉPINETTE ET PIN



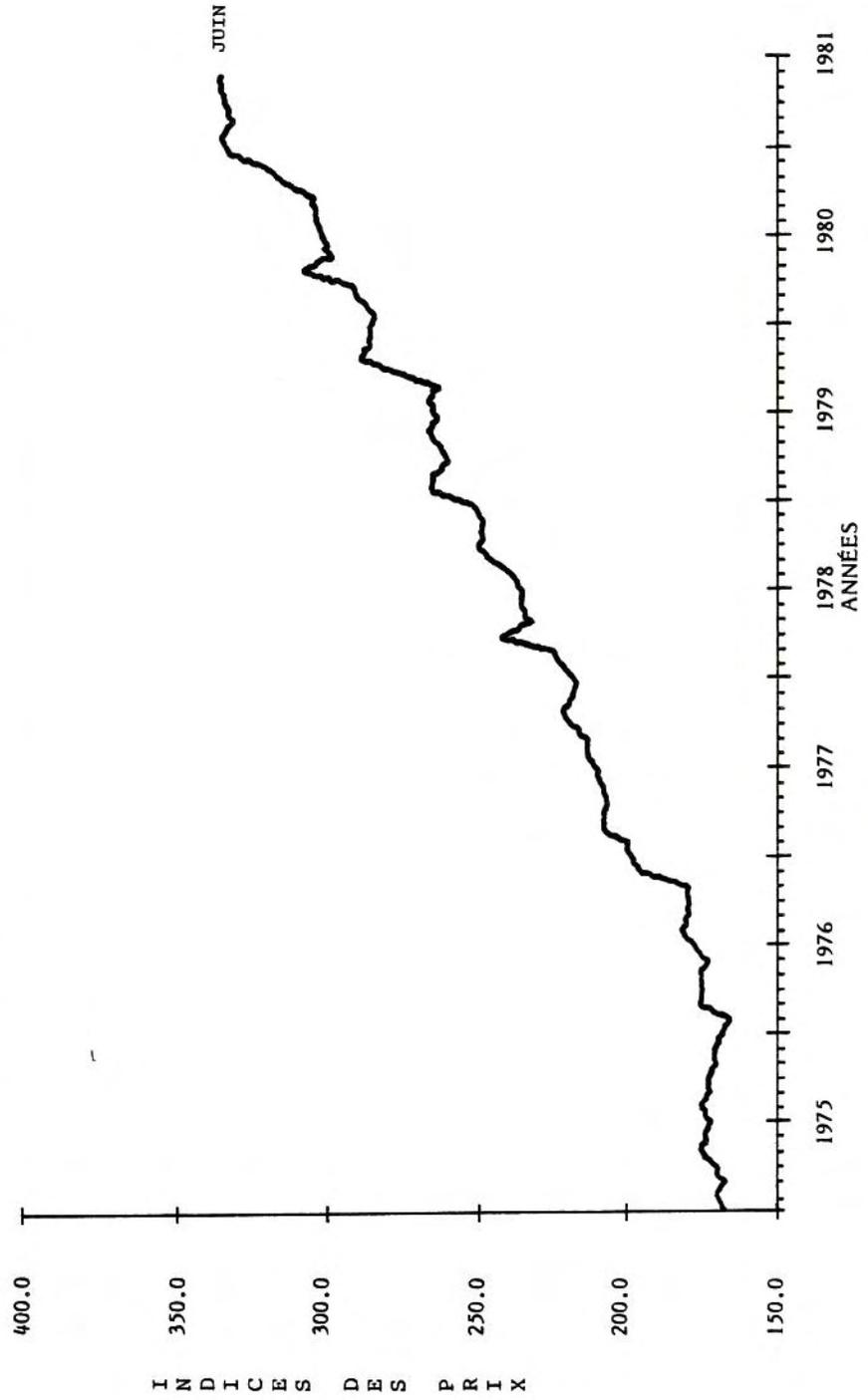
Source: Statistique Canada

DIAGRAMME 6  
 INDICES DES PRIX DE VENTE MENSUELS  
PÂTE DE BOIS, PÂTE AU SULFATE ET A LA SOUDE, QUALITÉS DE PAPIER  
PÂTE BLANCHIE, BOIS DE RÉSINEUX, POUR L'EXPORTATION



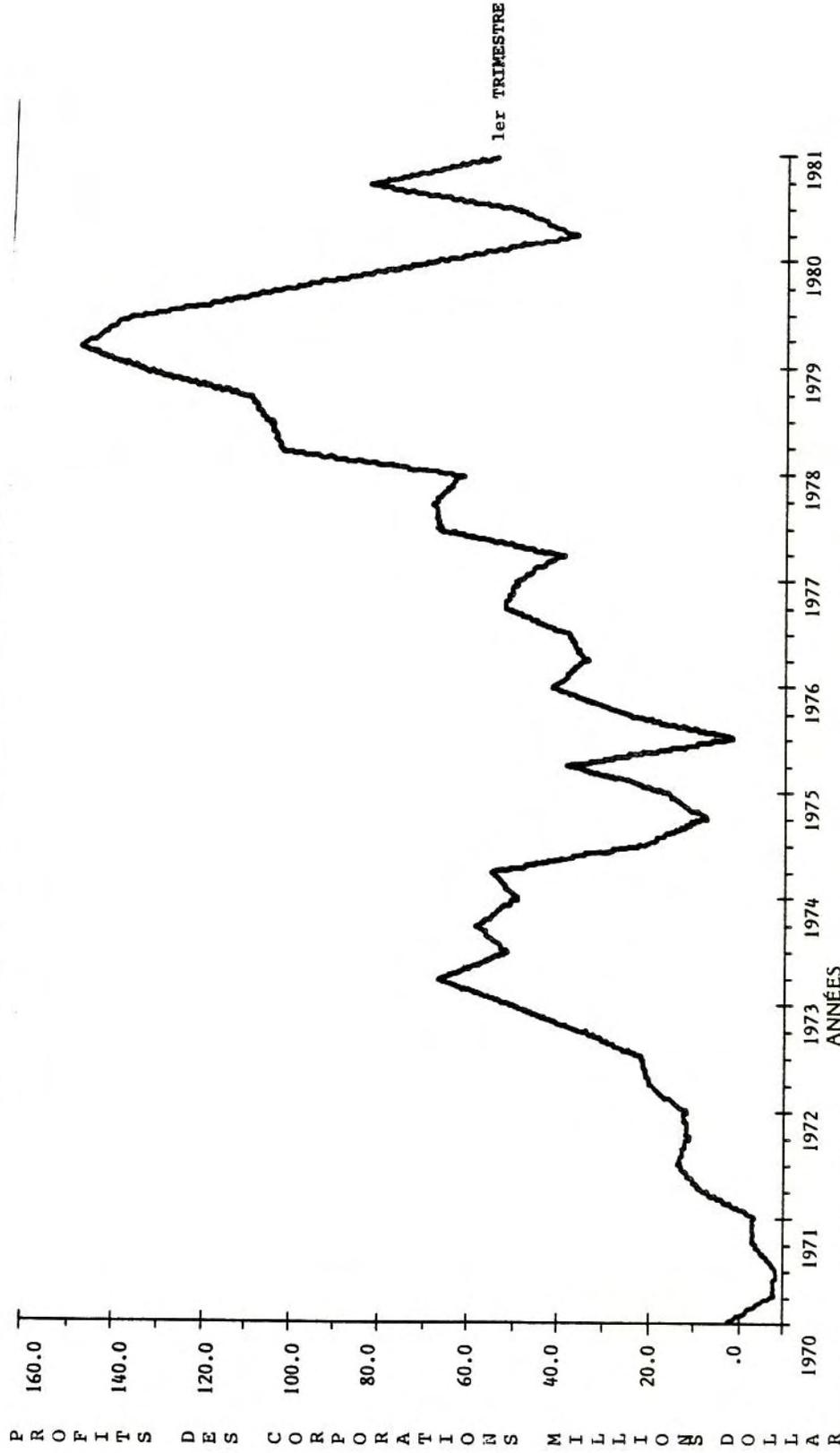
Source: Statistique Canada

DIAGRAMME 7  
INDICES DES PRIX DE VENTE MENSUELS  
PAPIER JOURNAL, BLANC EN ROULEAU, POUR L'EXPORTATION



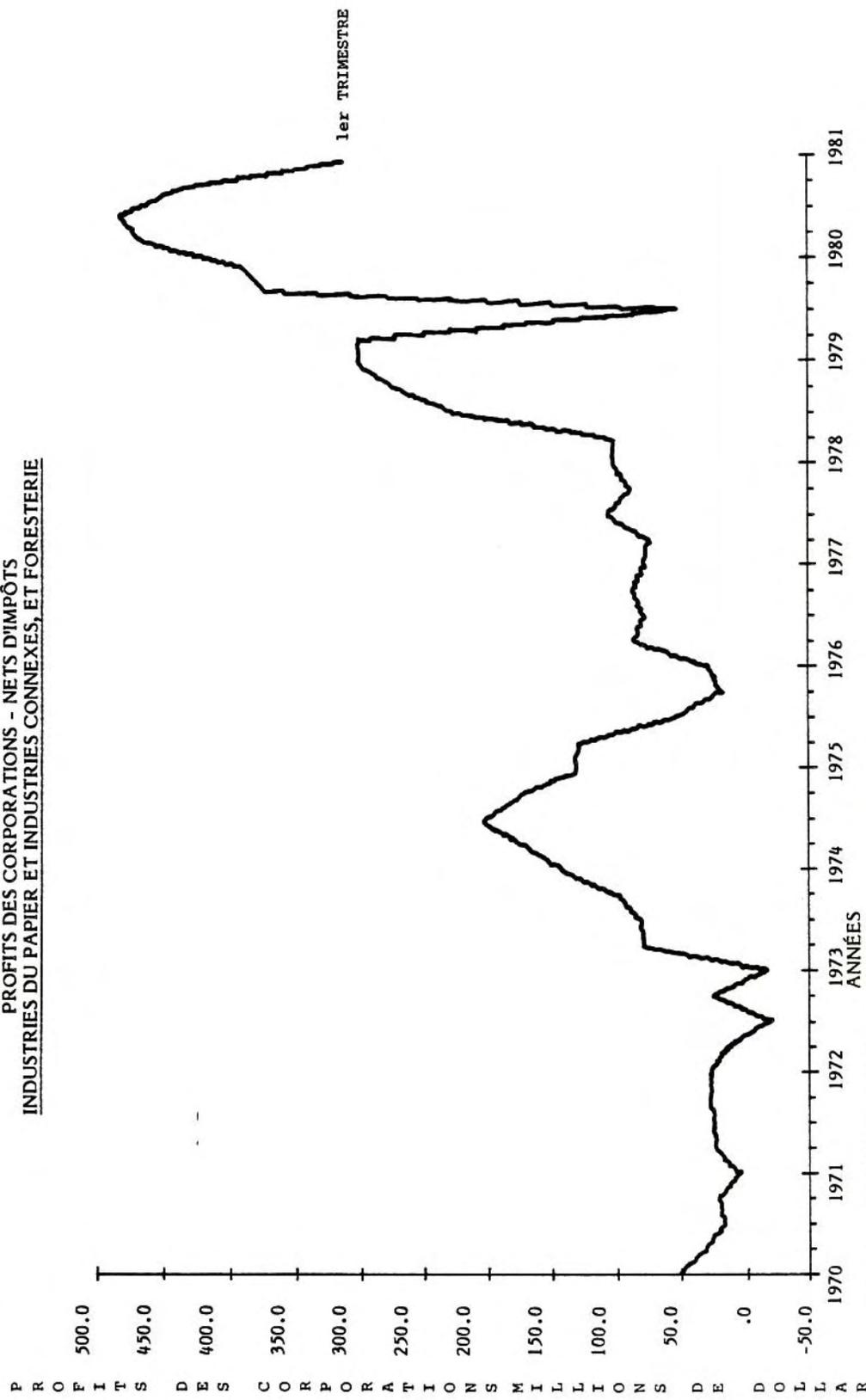
Source: Statistique Canada

DIAGRAMME 8  
 PROFITS DES CORPORATIONS - NETS D'IMPÔTS  
 INDUSTRIES DU BOIS - Y COMPRIS L'INDUSTRIE DU MEUBLE



Source: Statistique Canada  
 I. TAUX TRIMESTRIELS DÉSAISONNALISÉS

DIAGRAMME 9  
 PROFITS DES CORPORATIONS - NETS D'IMPÔTS  
 INDUSTRIES DU PAPIER ET INDUSTRIES CONNEXES, ET FORESTERIE



Source: Statistique Canada  
 I. TAUX TRIMESTRIELS REDRESSÉS PÉRIODIQUEMENT